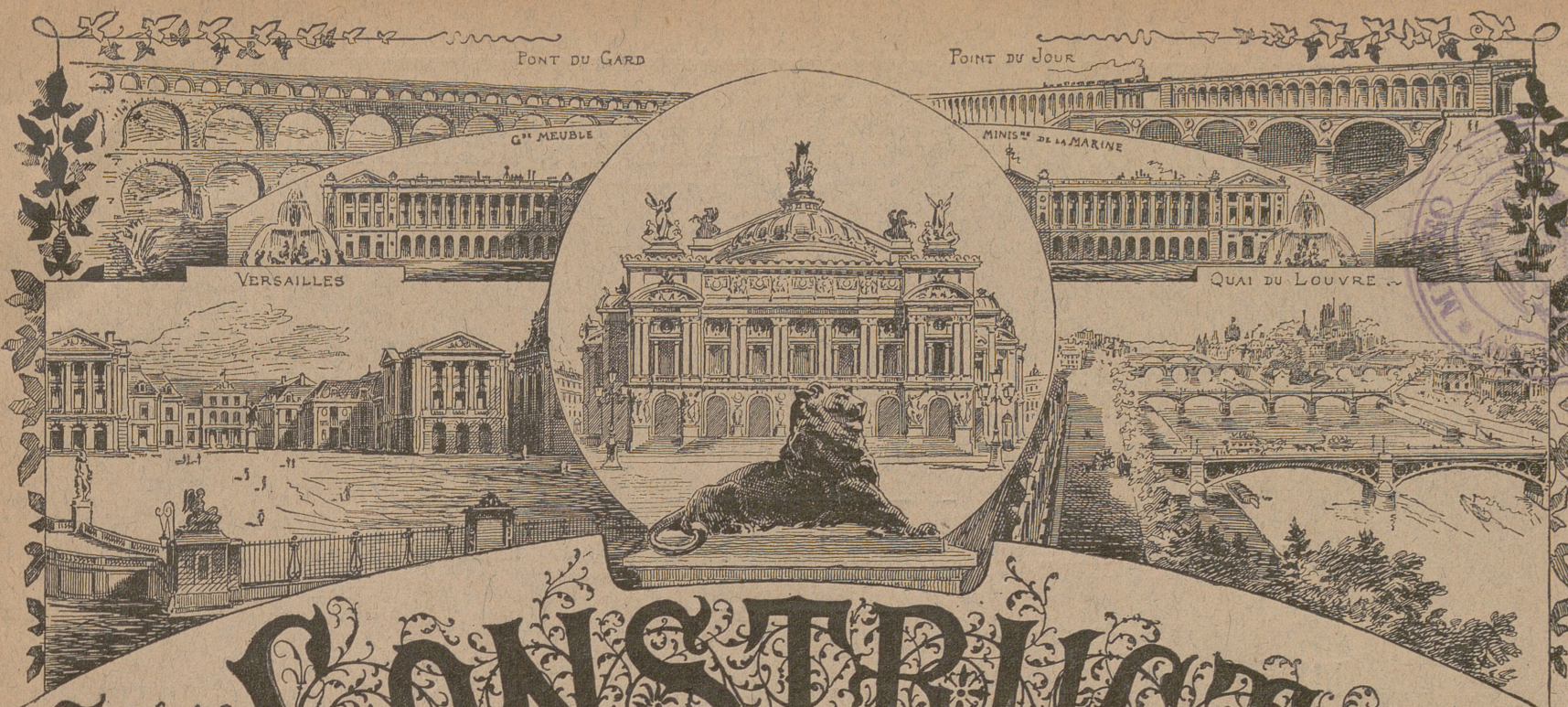
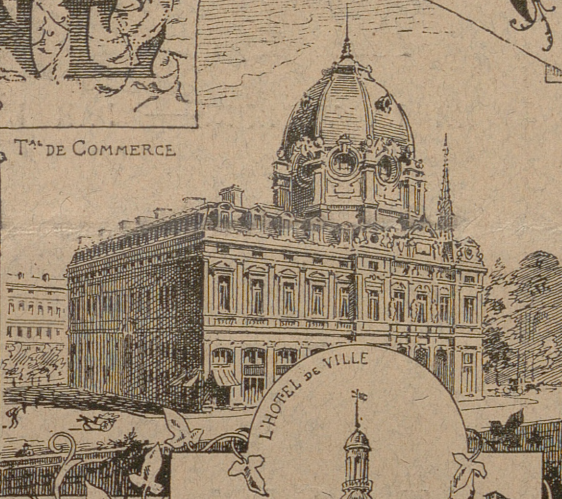
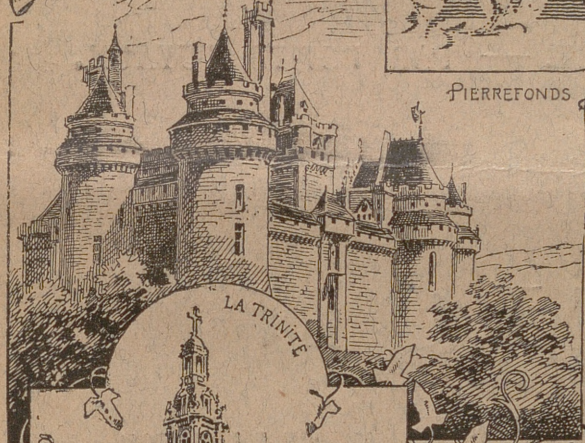




LA CONSTRUCTION MODERNE



ART
THÉORIE APPLIQUÉE
PRATIQUE

DIRECTEUR: P. PLANAT

SIXIÈME ANNÉE. — N° 8

Samedi 29 Novembre 1890

Prix du numéro : 75 centimes

ABONNEMENTS :

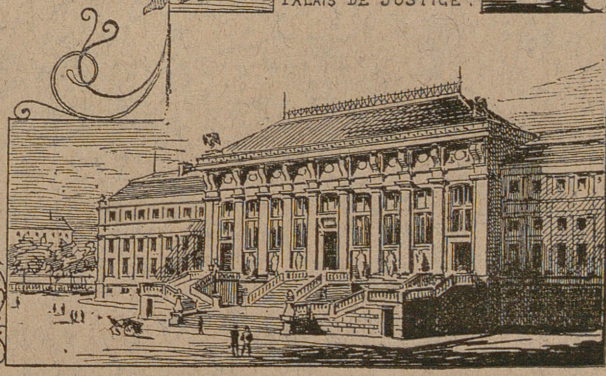
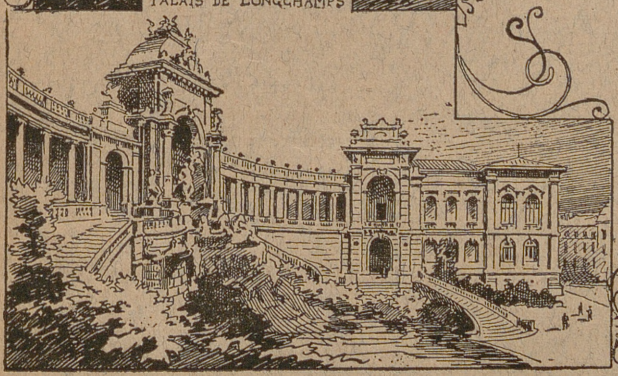
PARIS..... Un an, 30 fr. — 6 mois, 16 fr.
DÉPARTEMENTS. Un an, 32 fr. — 6 mois, 17 fr.
ÉTRANGER (Union postale), 33 fr.

Rédaction : 17, rue Bonaparte.

Administration et Annonces :

DUJARDIN ET C^{ie}, ÉDITEURS

47, RUE BONAPARTE, 47. — PARIS.



Les abonnements partent du 15 octobre et du 15 avril. — Nos abonnés ne reçoivent en prime le Moniteur Général qu'à partir du jour de leur souscription

R 6599 R. 5804



EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889, HORS CONCOURS, MEMBRE DU JURY
ANVERS 1885, DIPLOME D'HONNEUR. — PARIS 1878, MÉDAILLE D'OR

JULES GROUVELLE

INGENIEUR-CONSTRUCTEUR (E. C. P.)

BREVETÉ S. G. D. G.

BUREAUX ET USINE, RUE DU MOULIN-VERT, 71, PARIS (XIV^E ARRONDISSEMENT)

Applications Générales de la Chaleur

A L'INDUSTRIE ET AUX ÉDIFICES

APPAREILS DE CHAUFFAGE

PAR LA VAPEUR. — PAR L'EAU CHAUDE. — A AIR LIBRE. — PAR PETITS TUYAUX.

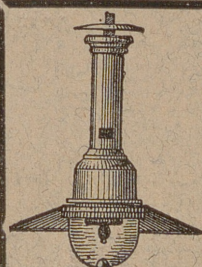
CALORIFERES A AIR CHAUD

VENTILATION

RÉGULATEURS DE TEMPÉRATURE

APPLICABLES A TOUS LES SYSTÈMES DE CHAUFFAGE

MANUFACTURES de CARRELAGES MOSAIQUES
V^{ve} Raynaud et C^{ie}
Usines { NARBONNE (Aude).
à vapeur { ALGER faubourg Bab-el-Oned
EXPOS. UNIVERSELLE 1889. MÉDAILLE DE BRONZE
Carreaux riches et ordinaires, noirs et en couleurs. Imitations céramiques, carreaux pour décoration intérieure et extérieure. Envoi d'Album sur demande
SIÈGE SOCIAL: NARBONNE
Spécialité de carrelages pour trottoirs, cours, écuries, etc.



E. ET P. SÉE
LILLE

NOUVELLES LAMPES
à gaz double
récupération

70 0/0 D'ECONOMIE
4.000 APPLICATIONS

CHAUFFAGE, VENTILATION, ÉTUVES,
SÉCHOIRS, ETC., PAR LES TUYAUX A AILETTES
SYSTÈME SÉE, BREVETES S. G. D. G.

BAINS -- BUANDERIES

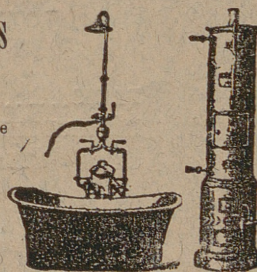
BAIGNOIRES et CHAUFFE-BAINS

Hydrothérapie générale

Installations complètes d'établissements et de
salles de bains particulières.

A. BORDIER

Constructeur, Btée., S. G. D. G.



APPAREILS de LESSIVAGE

Chaudières. — Cuviers. — Séchoirs

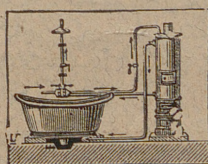
Installations complètes pour blanchisseries
Communautés, Lycées, Collèges, etc.

2, rue Claude-Vellefaux
PARIS

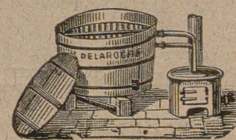
BAINS, -- BUANDERIES

BAIGNOIRES. — CHAUFFE-BAINS.
SPÉCIALITÉ DE CHAUFFE-BAINS PARISIEN.

APPAREILS DE LESSIVAGE
SYSTÈME GASTON DOZERIAN, ETC., ETC.



ENVOI
FRANCO DE
CATALOGUES.



DELAROCHE AÎNÉ 22, Rue Bertrand, PARIS

LISTE GÉNÉRALE DES ADJUDICATIONS

PARIS

- 6 DÉCEMBRE —
TRIBUNAL DE COMMERCE. — Agrandissement de l'école maternelle rue Lacondamine 56,505 fr. »
- 6 DÉCEMBRE —
TRIBUNAL DE COMMERCE. — Construction de l'asile Ledru-Rollin. 462,185 fr. »
- 6 DÉCEMBRE —
TRIBUNAL DE COMMERCE. — Modification de la limite du cimetière de l'Est. 51,410 fr. 20
- 20 DÉCEMBRE —
TRIBUNAL DE COMMERCE. — Construction d'un bureau auxiliaire du Mont-de-piété, rue de Malte. 47,100 fr. 55

DÉPARTEMENTS

- 2 DÉCEMBRE —
MAIRIE DE ROUBAIX (Nord). — Construction d'un aqueduc, rue Lacordaire. 10,500 fr.
- 2 DÉCEMBRE —
MAIRIE DE ROUBAIX (Nord). — Dallage de la place Chevreul. 6,500 fr. »
- 4 DÉCEMBRE —
PREFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE. — Construction de l'église de Monnestier-Mornex. 38,253 fr. 93
- 4 DÉCEMBRE —
PREFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE. — Clôture du cimetière de Lathuille. 3,200 fr. »
- 4 DÉCEMBRE —
SOUS-PREFECTURE D'ALBERTVILLE (Savoie). — Groupe scolaire au mas de Montgombert. 48,720 fr. »
- 4 DÉCEMBRE —
SOUS-PREFECTURE DE PONTARLIER (Doubs) — Travaux communaux et vicinaux (9 lots). 15,871 fr. 74
- 4 DÉCEMBRE —
MAIRIE DE REIMS (Marne). — Génie. Casernement pour une brigade de cavalerie. 3,652,000 fr. »
- 4 DÉCEMBRE —
SOUS-PREFECTURE DE BRESSUIRE (Deux-Sèvres). — Pavillon à l'hospice d'Argentan-Château. 12,000 fr. »
- 4 DÉCEMBRE —
PREFECTURE DE LOIR-ET-CHER. — Travaux complémentaires de terrassement et ouvrages d'art des 11^e, 12^e, 13^e et 14^e lots de la ligne de Tours à Sargé 320,000 fr. »
- 4 DÉCEMBRE —
MAIRIE DE GAP (Hautes Alpes). — Construction d'un lycée (1^{er}, 2^e et 6^e lots). 230,437 fr. 92
- 4 DÉCEMBRE —
MAIRIE D'ARGENTAN (Orne). — Génie. Entretien des bâtiments militaires de 1891 à 1896. Environ. 24,000 fr. »
- 4 DÉCEMBRE —
MAIRIE DE MEAUX (Seine-et-Marne). — Génie. Entretien des bâtiments militaires pour 3 ou 6 ans.
- 5 DÉCEMBRE —
PREFECTURE DU GARD. — Entretien du port d'Aiguemortes, de 1891 à 1896. 34,000 fr. »
- 5 DÉCEMBRE —
PREFECTURE DES LANDES. — Ligne de Casteljaloux à Roquefort. Maisons de garde. 76,000 fr. »
- 6 DÉCEMBRE —
PREFECTURE DE LA COTE-D'OR. — Travaux communaux et vicinaux (3 lots). 14,143 fr. 99
- 6 DÉCEMBRE —
MAIRIE DE COULOMMIERS (Seine-et-Marne). — Génie. Entretien des bâtiments militaires pour 3 ou 6 ans.
- 7 DÉCEMBRE —
MAIRIE DE SOUANCE (Eure-et-Loir). — Clôture d'un cimetière. 2,818 fr. 20
- 7 DÉCEMBRE —
MAIRIE DE DERSANCOURT (Somme). — Logement avec mairie et dépendances. 17,700 fr. »
- 7 DÉCEMBRE —
MAIRIE DE CONDEISSIAT (Ain). — Restauration de l'église. 7,453 fr. »
- 7 DÉCEMBRE —
MAIRIE DE BILLY (Loir-et-Cher). — Réparations au presbytère et à l'église. 3,370 fr. 85

- 7 DÉCEMBRE —
MAIRIE DE FRESNAY-LE-COMTE (Eure-et-Loir). — Mare et fondations d'un lavoir. 1,700 fr. »
- 7 DÉCEMBRE —
MAIRIE DE TARTAS (Landes). — Construction de deux groupes scolaires (10 lots). 59,570 fr. 98
- 7 DÉCEMBRE —
MAIRIE DE SEMONS (Isère). — Construction de l'église. 34,000 fr. »
- 7 DÉCEMBRE —
MAIRIE D'ESTAGEL (Pyrénées-Orientales). — Construction d'une halle à poissons. 2,140 fr. »
- 7 DÉCEMBRE —
MAIRIE D'ASPIRAN (Hérault). — Construction de cours aux écoles et lavoirs. 23,500 fr. »
- 7 DÉCEMBRE —
MAIRIE DE PITRES (Seine-Inférieure). — Mur de clôture et grille (2 lots). 4,605 fr. 60
- 7 DÉCEMBRE —
MAIRIE DE SAINT-JEAN DE BONNEFONDS (Loire). — Ecole de garçons au Fay. 11,430 fr. »
- 7 DÉCEMBRE —
MAIRIE DE BELESTA (Pyrénées-Orientales). — Construction d'un abreuvoir. 5,014 fr. 60
- 8 DÉCEMBRE —
MAIRIE DE VINCENNES (Seine). — Génie. Construction d'un quartier de cavalerie. 2,167,750 fr. »
- 9 DÉCEMBRE —
PREFECTURE DE L'HERAULT. — Construction de 2 ponts métalliques (2 lots). 61,700 fr. »
- 9 DÉCEMBRE —
MAIRIE DE LA ROCHE-SUR-YON (Venée). — Génie. Entretien des bâtiments militaires de 1891 à 1896.
- 9 DÉCEMBRE —
MAIRIE DE TOURS (Indre-et-Loire). — Groupe scolaire quartier Saint-Sauveur (10 lots). 285,124 fr. »
- 10 JANVIER —
SOUS-PREFECTURE DE NEUFCHATEAU (Vosges). — Trottoirs en asphalte avec bordures. 46,903 fr. 07
- 10 DÉCEMBRE —
PREFECTURE DE LA DORDOGNE. — Pont en maçonnerie sur l'Isle à Saint-Laurent-des-Hommes. 49,500 fr. »
- 10 DÉCEMBRE —
MAIRIE DE TARBES (Hautes-Pyrénées). — Entretien des bâtiments militaires des places de Tarbes et Barèges de 1891 à 1896.
- 10 DÉCEMBRE —
MAIRIE DE LYON (Rhône). — Travaux d'entretien. 218,000 fr. »
- 10 DÉCEMBRE —
MAIRIE DE LYON (Rhône). — Travaux divers. 6,000 fr. »
- 11 DÉCEMBRE —
MAIRIE DE SAINT-CLOUD (Seine-et-Oise). — Génie. Entretien pour 5 ans des bâtiments militaires des places de Sèvres et de Saint-Cloud.
- 11 DÉCEMBRE —
MAIRIE DE BOURG-LA-REINE (Seine). — Réparation de la mairie (7 lots). 27,302 fr. 16
- 11 DÉCEMBRE —
PREFECTURE DE LA CORSE. — Ligne de Mezzana à Corte. — Maçonnerie du viaduc du Vecchio. 160,000 fr. »
- 12 DÉCEMBRE —
MAIRIE D'ARGENTEUIL (Seine-et-Oise). — Travaux divers. 18,000 fr. »
- 12 DÉCEMBRE —
SOUS-PREFECTURE DE POLIGNY (Jura). — Aqueducs sur le chemin vicinal n° 9 à Ounans. 2,000 fr. »
- 12 DÉCEMBRE —
SOUS-PREFECTURE DE POLIGNY (Jura). — Travaux communaux (3 lots). 17,510 fr. 20
- 13 DÉCEMBRE —
SOUS-PREFECTURE DE MIRANDE (Gers). — Reconstruction du clocher à Aux et réparation à l'église d'Aussat. 6,948 fr. 70
- 13 DÉCEMBRE —
PREFECTURE DU PAS-DE-CALAIS. — Port de Calais. — Reconstruction de la jetée Est et construction du débouché du nouveau bassin des Chasses. 4,500,000 fr. »
- 14 DÉCEMBRE —
MAIRIE DE VIEVY-LE-RAYE (Loir-et-Cher). — Mur au cimetière (2 lots). 3,325 fr. 07

- 14 DÉCEMBRE —
MAIRIE DE SAINT-VENERAND (Haute-Loire). — Agrandissement de l'école des garçons. 2,884 fr. 72
- 14 DÉCEMBRE —
MAIRIE DE VILLEREST (Loire). — Construction d'une mairie. 4,500 fr. »
- 14 DÉCEMBRE —
MAIRIE DE SAINT-SEVER (Landes). — Aménagement d'une salle du conseil municipal. 4,167 fr. 92
- 14 DÉCEMBRE —
MAIRIE DE LISSAY-LOCHY (Cher). — Agrandissement d'école et construction de murs. 10,283 fr. 02
- 14 DÉCEMBRE —
MAIRIE DE SAINT-RAMBERT (Ain). — Passerelle à tablier métallique sur l'Albarine. 5,400 fr. »
- 14 DÉCEMBRE —
MAIRIE DE LA BREOLE (Basse-Alpes). — Construction d'un groupe scolaire. 54,000 fr. »
- 14 DÉCEMBRE —
MAIRIE DE SANGUINET (Landes). — Construction d'un cimetière. 3,250 fr. »
- 14 DÉCEMBRE —
MAIRIE DE TOURLY (Oise). — Construction d'une classe et salle de mairie. 13,282 fr. 02
- 14 DÉCEMBRE —
MAIRIE DE MARINGES (Loire). — Construction d'une école de garçons. 14,049 fr. 42
- 14 DÉCEMBRE —
MAIRIE DE RENAZE (Mayenne). — Construction d'un hôpital, première partie (7 lots). 89,782 fr. »
- 14 DÉCEMBRE —
MAIRIE DE MARLIEUX (Ain). — Ecole de filles avec classe enfantine. 21,713 fr. 65
- 14 DÉCEMBRE —
MAIRIE DE SAINT-PIERRE-LE-BOST (Creuse). — Ecole mixte avec salle de mairie. 26,603 fr. »
- 14 DÉCEMBRE —
MAIRIE D'AVRILLE (Indre-et-Loire). — Construction d'une école de hameau à Saint-Symphorien. 12,000 fr. »
- 15 DÉCEMBRE —
MAIRIE DE SAINT-QUENTIN (Aisne). — Entretien des propriétés communales de 1891 à 1893 (10 lots).
- 15 DÉCEMBRE —
MAIRIE DE SOULAC (Gironde). — Construction d'un ponton à la station balnéaire. 8,000 fr. »
- 16 DÉCEMBRE —
PREFECTURE DE LA SEINE-INFÉRIEURE. — Entretien des ouvrages du port de Dieppe, pour 36 ou 9 ans, par an 25,000 fr. »
- 17 DÉCEMBRE —
MAIRIE DE LYON (Rhône). — Travaux d'entretien. 12,000 fr. »
- 17 DÉCEMBRE —
MAIRIE DE LYON (Rhône). — Entretien des ponts du Rhône et de la Saône de 1891 à 1895 300,000 fr. »
- 18 DÉCEMBRE —
PREFECTURE DU PUY-DE-DOME. — Etablissement d'un cimetière à Neuville. 5,721 f. 50
- 18 DÉCEMBRE —
MAIRIE DE BLOIS (Loir-et-Cher). — Génie. Entretien des bâtiments militaires
- 19 DÉCEMBRE —
MAIRIE DE VERSAILLES (Seine-et-Oise). — Génie. — Entretien des bâtiments militaires de la place de Versailles (feronnerie et serrurerie).
- 20 DÉCEMBRE —
SOUS-PREFECTURE DE COGNAC (Charente). — Travaux communaux (2 lots). 16,349 fr. 48
- 20 DÉCEMBRE —
MAIRIE DE ROMORANTIN (Loir-et-Cher). — Génie. Entretien des bâtiments militaires. 13,000 fr. »
- 23 DÉCEMBRE —
MAIRIE DE VENDOME (Loir-et-Cher). — Génie. Entretien des bâtiments militaires.
- 27 DÉCEMBRE —
MAIRIE DE REVIN (Ardennes). — Travaux divers (4 lots). 160,000 fr. »
- 30 DÉCEMBRE —
CHEMIN DE FER DE L'ETAT A TOURS (Indre-et-Loire). — Aménagement de la station de Migné-les-Sourdines 9,835 fr. 36

7^e BOITE AUX LETTRES

Les lettres et communications relatives à la « Boîte aux Lettres » doivent être adressées à MM. Dujardin et C^e, éditeurs, 17, rue Bonaparte, à Paris.

IL NE PEUT ÊTRE RÉPONDU QU'AUX LETTRES REÇUES AVANT LE VENDREDI QUI PRÉCÈDE LA DATE DE LA LIVRAISON

M. L. B., à Montmorency. — A notre connaissance il n'existe pas d'ouvrage spécial sur ce sujet. Si vous voulez bien prendre la peine de passer à la maison quand vous viendrez à Paris, nous vous montrerons différentes publications qui pourraient vous convenir.

M. P. B., à Avignon. — L'ouvrage de Berthelon sur la peinture doit se composer de 3 fascicules. Un seul est paru; les deux autres seront terminés avant la fin de janvier.

M. A. G., à Tulle. — Le premier système n'est pas mauvais, mais le second nous paraît préférable en raison de la destination spéciale de l'enceinte à chauffer.

M. R. V., à Paris. — Quand il existe tant de fabricants sérieux, pourquoi vous adresser dans ces bazars où on ne vend que de la mauvaise quincaillerie? C'est à peine si vous paierez une vingtaine de francs de plus chez un fabricant et vous aurez un appareil durable. Pour une adresse, voyez aux annonces.

M. A. M., à Paris. — Dans le prochain fascicule de l'*Encyclopédie* vous trouverez un article très complet sur le mot: *Financiers (Etablissements)*, qui vous donnera tous les renseignements possibles sur ce sujet. — Le fascicule paraîtra dans la première quinzaine de décembre.

M. J. P., au Havre. — Nous pourrions vous donner tous les renseignements désirables sur les questions photographiques. Ayant pratiqué industriellement tous les procédés photographiques nous sommes à même de vous renseigner mieux que personne.

M. A. de la E., à Santander. — Nous répondons par lettre à votre demande du 20 courant.

M. E. P., à Chartres. — 1^o Les deux marques se valent, mais nous préférons le zinc Vieille-Montagne. — 2^o Le jour, quelque petit qu'il soit, est frappé de l'impôt, qu'il soit ouvrant ou non. — 3^o La plus-value est causée par le puisage et la difficulté de faire la fouille. Si le puisage n'a pas été fait par l'entrepreneur et si la fouille n'a pas été plus difficile, aucune plus-value n'est due. — 4^o Votre procédé de recherche est parfaitement applicable; mais pour recueillir la peinture sans toucher le rebouchage, vous n'aurez qu'à la griller avec la flamme de la lampe à souder et à recueillir les écailles en grattant légèrement. Vous les brûlerez au rouge et les traiterez par le procédé que vous indiquez. — 5^o Cela dépend de la série. A Paris, pour la gouttière soudée sur la descente, la soudure se paie à part. — La jonction de deux tuyaux, d'équerre ou oblique constitue un embranchement; un dauphin est qualifié embranchement parce qu'il y a une soudure sur partie oblique.

M. M. T., à Tarbes. — Nous vous répondrons par lettre lundi ou mardi au plus tard. — Aujourd'hui le temps nous manque pour recueillir des renseignements sérieux.

M. C. de S. A., à Paris. — 1^o Nous sommes à votre disposition pour la démarche en question. — 2^o Non.

M. H. M., à Gènes. — Ces planches, tirées en phototypie, coûteraient 120 fr. le mille. — Il faudrait environ trois semaines.

M. R. K., à Bruxelles. — 1^o Nous expédierons franco pour cette quantité. — 2^o Dans un mois.

ANNONCES IMMOBILIERES

Les annonces à insérer doivent parvenir le jeudi qui précède la date de la livraison.

PARIS

23 3^e arrond. — Quartier des Enfants-Rouges. — **Grand immeuble.** — 6 corps de bâtiments. — Rapportant ensemble 70,000 fr. — A vendre en totalité 1,100,000 fr.

14 12^e arrond. — **Maison d'habitation.** — Sous-sol. — Rez-de-chaussée sur perron. — Deux étages. — Ecuries et remises avec cave. — Superficie totale 300 mq. — Prix demandé 40,000 fr.

24 15^e arrond. — Près le boulevard de Vaugirard. — **Maison de rapport.** — Se composant de 3 corps de bâtiment. — Revenu total 19,000 fr. — A vendre 275,000 fr.

22 16^e arrond. — Près de l'avenue du Bois de Boulogne. — Deux **Maisons de rapport.** — Angle de deux rues. — 1^o Maison rapportant 15,036 fr. — A vendre 250,000 fr. — 2^o Maison rapportant 18,680 fr. — A vendre 300,000 fr.

17 16^e arrond. — **Hôtel** avec atelier d'artiste: 3 chambres à coucher, salon, salle à manger, etc. — Jardin. — Superficie totale 300 mq. — Angle de deux rues. — Belle construction. — Occasion exceptionnelle. — Prix 70,000 fr.

20 16^e arrond. — Très vaste et bel **hôtel** magnifiquement décoré. — **Maison de rapport** y adossée. — Prix des deux immeubles ensemble 500,000 fr.

15 17^e arrond. — **Hôtel** très vaste avec atelier d'artiste, jardins, etc. — Prix 60,000 fr.

19 18^e arrond. — **Terrain.** — Très bel emplacement pour bâtir. — Superficie 340 mq. — 40 m. de façade sur rue. — Prix 60,000 fr.

25 19^e arrond. — Quartier d'Amérique. — **Grand terrain.** 879 mq. — Angle de deux rues. — 58 mètres de façades. — Bel emplacement pour construire maisons de rapport à petits loyers. — A vendre en totalité ou par lots, 35 fr. le mq.

ENVIRONS DE PARIS

6 Montrouge. — **Joli hôtel** avec cour et jardin, salon, salle à manger cuisine, office, cinq chambres à coucher, cabinets de toilette, salle de billard. — Prix 29,000 fr.

7 Montrouge. — **Terrain**, angle de deux rues, 173 mq. — Prix 12,000 fr. — Cette propriété est mitoyenne de la précédente.

11 Deux **Maisons de campagne** genre **hôtel** à 20 minutes de Paris, louées l'une 2,000 fr., l'autre 1,000 fr., à échanger contre maison de rapport à Paris ou dans la banlieue, d'une valeur de 90,000 fr. On verserait une soule de 10,000 fr. espèces.

12 Plusieurs **terrains et immeubles** à vendre au Parc St-Maur à Chaville, Le Croissy, Rueil ou Bougival.

26 Neuilly-St-James. — **Terrains** situés sur le bord de la Seine et de la rue de Longchamps (Bois de Boulogne). — 8,600 mq. — A vendre par lots.

31 Colombes. — **Terrains** à vendre par lots, à 3 minutes de la gare. — De 15 à 25 fr. le mq. — Par vente forcée ou par promesse de vente. — Grandes facilités.

30 St-Mandé. — **Terrain** de 585 mq., près de l'avenue Daumesnil. — Excellente situation. — Prix à débattre.

DEPARTEMENTS

8 (Seine-et-Marne.) — Environs de Coulommiers. — **Maison**: salon, salle à manger, salle de billard, cinq chambres à coucher. — Grand jardin d'agrément et jardin fruitier en plein rapport, plus de 6,000 mètres de terrain. — Prix 20,000 fr.

9 (Basses-Pyrénées.) — Pau. — **Villa** avec magnifique jardin, plus de 1,000 mètres. — Superbes ombrages. — Situation exceptionnelle. — Ecurie, remise, pavillon de conciergerie, etc. — Prix 50,000 fr.

10 (Charente.) — Angoulême. — **Maison d'habitation** avec jardin, dans le plus beau quartier de la ville. — Angle de deux rues. — Prix 60,000 fr. — (Louée avec bail pouvant être renouvelé au gré de l'acheteur.)

13 Seine-Inférieure. — Environs de Rouen. — **Une importante briquetterie.** — Prix à débattre.

27 (Seine-Inférieure.) — Puy près de Dieppe. — Plusieurs **chalets** de 25,000 fr., 60,000 fr. et 200,000 fr. — Vue de la mer, en face l'entrée du port de Dieppe. — Situation hors ligne. — **Terrains** en vue de la mer. — Superficie au gré de l'acheteur. — 20 fr. le mq.

21 (Algérie.) — Alger. — Trois **Maisons de rapport** situées au centre de la ville avec vue sur la mer. — Constructions neuves :
1^o maison rapportant 8,640 fr. prix 123,000 fr.
2^o — — 8,688 fr. — 124,000 »
3^o — — 8,988 fr. — 128,000 »

32 (Aube.) — Troyes. — **Maison d'habitation** dans le plus agréable quartier. — 27 chambres, vaste jardin d'agrément traversé par un large cours d'eau et ayant accès sur la plus belle promenade de la ville. — Superficie totale 4,120 mq. — Prix 85,000 fr.

DEMANDES :

18 Un **terrain** à Paris-Passy pour construire un petit hôtel. — 600 à 700 mètres de superficie. — Exposition au soleil. — Dans l'ancien Passy ou Auteuil jusqu'à la rue de l'Assomption.

16 Des **maisons de rapport** à Paris dans n'importe quel quartier, excepté les 12^e et 13^e arrondissements. — Prix environ 250,000 francs.

33 **Terrains** de 250 mq. environ, dans le quartier des Ternes.

28 Un **immeuble de rapport** dans les arrondissements du Centre de 350,000 fr., environ. — Appartements de 1,000 à 3,000 fr.

29 **Maison de rapport.** — Quartiers de Monceau, faubourg Saint-Honoré ou boulevard Saint-Germain de 300,000 fr., environ. — Appartements de 2,000 à 3,000 fr.

NOUVELLE MOSAÏQUE pour DALLAGE et DÉCORATION
ÉMAUX - OR - MARBRE
CARREAUX & PAVÉS CÉRAMIQUE - CIMENT
Echantillons par retour de courrier.
HENRI BICHI, Ent. 54, Avenue de Clichy, PARIS

MOSAÏQUES
FACCHINA, maître mosaïste, breveté
47, r. Cardinet, PARIS Vn^e précéd.

CARREAUX MOSAÏQUES ET PAVÉS
EN PORTLAND COMPRIME
HENRI TAUSIN A Sⁱ QUENTIN (AISNE)
Carreaux minces pour étages
Unis à 4 fr. 50 dessins à 5 fr. le m. rendus à pied d'œuvre
DÉPÔT UNIQUE A PARIS
HENRI BICHI, Mosaïste Entrepreneur
54, avenue de Clichy.

CARRELAGES MOSAÏQUES EN GRÉS CÉRAMÉ
DE PARAY-LE MONIAL
PAVAGES & CARRELAGES CÉRAMIQUES
DE PONT-SAINT-MAXENCE
CORBASSIÈRE & FILS
DÉPOSITAIRES EXCLUSIFS
ÉVITER LES CONTREFAÇONS
EXPOSITION
UNIVERSELLE
DE 1889
MÉDAILLE D'OR
ET
MÉD. D'ARGENT
16, rue de la Chapelle. — Paris.

PAVAGE CÉRAMIQUE FRANÇAIS
DE BOULOGNE-SUR-MER
F. TESTET
124, rue de Tocqueville.

CARRELAGES
UNIS ET
DESSINS VARIÉS
ÉGOUTS
CANALISATION
ASPHALTE
PAVAGE
GRANIT
GÉNIE SANITAIRE
Établissement complet du tout à l'égout.
ÉTUDES ET DEVIS A FORFAIT.

POÈLES & CALORIFÈRES
A COMBUSTION LENTE
SYSTÈME MUSGRAVE
DE PARIS, LONDRES ET BELFAST
BRÛLE NUIT ET JOUR

PAS DE POUSSIÈRE
PAS D'ODEUR NI GAZ
PAS DE SURCHAUFFAGE
PAS DE DANGER
SAIN ET ÉCONOMIQUE
POUR LE CHAUFFAGE DES
ÉGLISES, ÉCOLES,
SALES, MAGASINS, ETC.

Jolis modèles en faïence pour Appartements
et Hôtels.
CALORIFÈRES DE CAVE
MÉDAILLES AUX EXPOSITIONS INTERNATIONALES.
SEULE MÉDAILLE D'OR PARIS 1889
Renseignements et Prix-Courants sur demande.
MUSGRAVE ET C^o LIMITED
Rue de Rivoli, 240. — PARIS.

EDMOND COIGNET & C^{ie}

PIERRES EN BÉTONS AGGLOMÉRÉS B^e S G D G
CARRELAGES

Striés pour cours et passages
dits mosaïques en ciments colorés
en mosaïques de granits et de marbres

MOSAÏQUES COIGNET B^s S G D G

CARRELAGES, REVÊTEMENTS, GUÉRIDONS, TABLES etc.

MOSAÏQUES DÉCORATIVES

EXÉCUTION SUR PLACE

MOSAÏQUES VÉNITIENNES ET ROMAINES

3, rue des Mathurins, Paris.
USINES A ASNIÈRES (SEINE)

BILLARDS ET BILLARDS-TABLES

E. GUERET, 53, r. de Lanery, Paris.

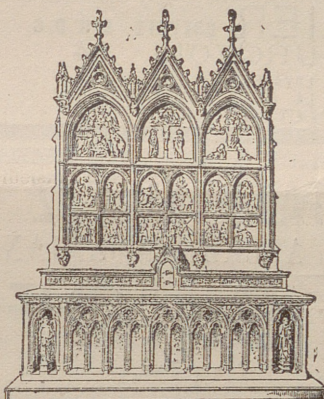
ATELIERS FROG-ROBERT

H. POIRET S^r

36 ET 38, RUE BONAPARTE, PARIS

MÉDAILLES OR ET ARG. AUX DIFFÉRENTES EXPOS.

Statues religieuses : plâtre, carton-romain,
carton-terre, terre cuite, bois, pierre, zinc
fonte de fer, bronze et marbre.



Statues religieuses :
Modèles anciens et reproductions
Bas-reliefs, groupes, etc.

MOBILIER D'ÉGLISE

AUTELS, CHAIRES A PRÊCHER, CONFESSIONNAUX
BANCS D'ŒUVRE, STALLS, APPUIS DE COMMUNION
BÉNITIERS, FONDS BAPTISMAUX, ETC.

Exécution de tous travaux sur plans

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DU
Durcissement du Plâtre

PAR LA

MARMOREÏNE

EXPOSITION UNIVERSELLE PARIS 1889

Récompense Unique

Les plâtres ainsi durcis ne peuvent être rayés
à l'ongle et peuvent être lavés aussi souvent que
cela est nécessaire, comme on le ferait d'une
plaque de marbre.

La Marmoreïne ne couvre pas et ne change
en rien l'aspect du plâtre qui, après durcissement,
continue à respirer. — Rien donc de commun
avec le silicate.

A l'assistance publique de Paris, un mur d'hôpital
ainsi durci, après 42 lavages consécutifs à 24
heures de distance l'un de l'autre, n'a donné aucun
changement appréciable avec la partie durcie
mais non avée.

En imperméabilisant les saillies et ornements
d'architecture on rend inutile le recouvrement
en zinc, si disgracieux et si coûteux.

DERNIERS TRAVAUX FAITS :

Restauration Arc du Carrousel ;
3.000 mètres à la Façade Rivoli (Palais du Louvre) ;
3.500 m. Caisse Nat. d'Épargne des Postes et Télégraphe.

PRIX DANS PARIS

(main-d'œuvre comprise)

Le mètre pour durcissement simple..... 0 fr. 55

Le mètre pour durcissement et teinture.... 0 fr. 80

Le mètre pour l'imperméabilis. simple..... 0 fr. 40

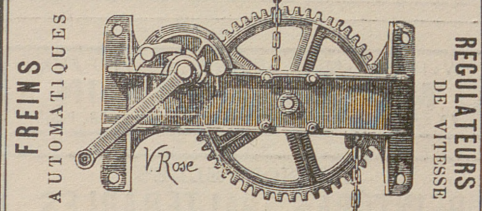
31, Rue Bonaparte.

SAUTTER LEMONNIER & C^o
SAUTTER, HARLÉ ET C^{ie}, SUC^r
26, avenue de Suffren, Paris

EXPOSITION UNIVERSELLE. — PARIS 1889

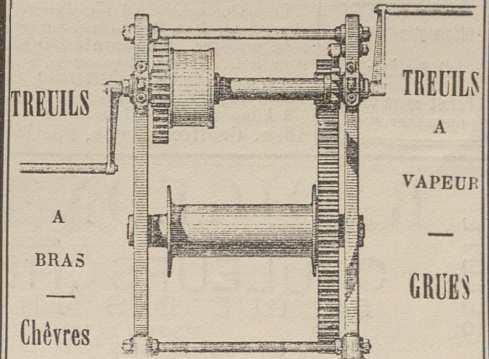
HORS CONCOURS. MEMBRE DU JURY

APPAREILS DE LEVAGE



MONTE-CHARGES

AVEC
APPAREILS DE SÉCURITÉ



ALEXIS MÉNARD SUC^r DE CONSEIL

Rue Marcadet, 279, Paris

CHARPENTE & MENUISERIE EN FER
SERRURERIE D'ART

ÉLECTRICITÉ, ACOUSTIQUE, PARATONNERRES
Spécialités brevetées, systèmes Cairol et A. Ménard
Persiennes fer, fer et bois, lames mobiles en
verre.

Ferme-persiennes fonctionnant de l'intérieur.
Espagnolettes à tringle plate pour persiennes.
Glaces et Portes à coulisse.

Fermures de Magasin, Stores, Jalousies.
Chassis mécaniques pour écoles, casernes,
cuisines, etc.

Ascenseurs, Monte-charges, Monte-plats

SYSTÈME ÉCONOMIQUE, SANS PUIITS.

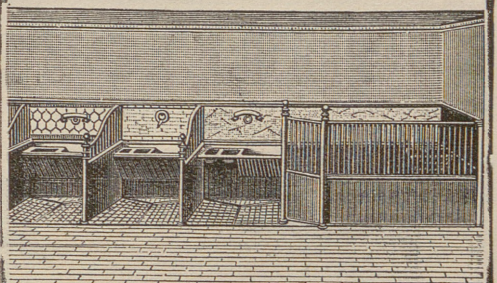
Appareils de levage de tous systèmes

HYDRAULIQUES, A VAPEUR, A BRAS, ETC.

COMMISSION pour tous articles du bâtiment.

INSTALLATIONS D'ÉCURIES

PLANS
BERGER ET BARILLOT
— MOULINS (ALLIER) —



EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889
MÉDAILLE D'ARGENT

SPÉCIALITÉ DE STALLS ET BOXS

A ARMATURES FER FORGÉ

PANNEAUX BOIS DÉMONTABLES

ET
PANNEAUX FER SANS SONORITÉ

SOLIDITÉ GARANTIE

Tarif et album franco sur demande.

SOMMAIRE :

TEXTE. — Lettre d'Italie à la « Construction moderne ». La première exposition italienne d'architecture. — II. Le concours italien.

Promenades d'un architecte.

Hôtel place des États-Unis, à Paris.

Le cas de M. Coquart.

Consultations juridiques.

Note sur l'asile de nuit, rue Labat, 44.

Concours. — Sociétés d'architectes. — Banquet des anciens élèves architectes de l'École des Beaux-Arts. — Nouvelles.

DESSINS. — Frontispice. Composition de M. H. Toussaint.

Palais du baron Lévi, à Florence.

Kiosque à Brie-sur-Marne.

Hôtel place des États-Unis. Tourelle.

Consultations juridiques. Trois croquis.

Asile de nuit, rue Labat, 44. Façade et coupe.

PLANCHES HORS TEXTE. — Planches 48 et 49 : Hôtel place des États-Unis, à Paris.

VERRES MOUSÉLINE & VITRAUX
MICHEL & PIVAIN
88, rue de la Roquette et rue de la Chapelle, 29, PARIS

LES NOUVELLES
PEINTURES INALTÉRABLES

PEINTURE-ÉMAIL d'un grand effet décoratif
PLUS DURABLES QUE TOUTES LES AUTRES PEINTURES

Peinture sur ciment

Peinture sur Goudron

Plombagine-Peinture

Enduit Protège-Glaces

Enduit conservateur
au goudron rectifié

SEULE résiste aux sulfures, corrosifs, influence atmosphérique, hautes températures. Protège métaux de toute oxydation.

Remplace couche minium avantageusement, 1 ou 2 couches. Siccité très prompte. Économie 30 % pour Bois, Métaux, Maçonnerie.

Teintes principales: 1 fr. 50 le kil. Envoi du prospectus et échantillon 1 kilog. contre remboursement.

16, r. Geoffroy-Marie, PARIS

FLUATATION

POUR LE

DURCISSEMENT ET L'INALTÉRABILITÉ
DES PIERRES CALCAIRES

ÉCONOMIE DE 60 p. 100

Sur la construction par l'emploi des pierres communes rendues plus belles et plus durables que les roches. — Restauration. Remise en état des constructions détériorées

HORS CONCOURS A L'EXPOSITION DES ARTS DÉCORATIFS

FAURE & KESSLER, à Clermont-Ferrand.

Sucrerie, 15, av. de l'Opéra, et 16, r. d'Argenteuil

USINES DES MOSAIQUES D'ORANGE
(Vaucluse).

MARQUE J. B. SAUNIER

Tonnets, hexagones, octogones, triangles, carreaux de toutes dimensions, rouges, blanc et noirs, Carreaux genre Maubeuge, incrustés et vitrifiés inusable, riche et ordinaire, de 7 à 14 fr. le mètre carré.

DIRECTION : 1, PLACE BOURSE, MARSEILLE

BEAUTÉ

BADIGEON INALTÉRABLE

OBTENU AVEC LES

COULEURS CHEVAILLIER

BREVETÉ S. G. D. G.

54, RUE DES FRANCS-BOURGEOIS, 54

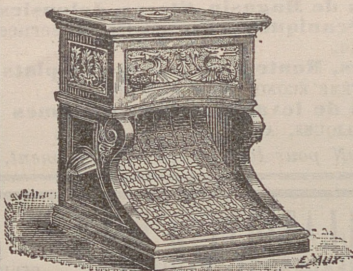
SOLIDITÉ

RÉSISTE A TOUTES LES INTEMPÉRIES ET LAVAGES
EST D'UN PRIX PEU SUPÉRIEUR AU BADIGEON A LA CHAUX ORDINAIRE
ENVOI FRANCO DU PROSPECTUS

POÈLE RÉFLECTEUR PORTATIF AU GAZ
EN TERRE CUITE ÉMAILLÉE, AVEC ARCHE EN AMIANTE

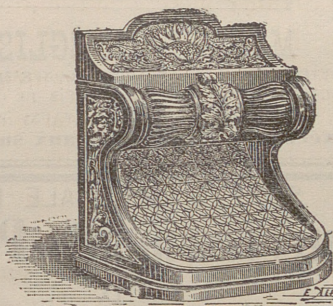
DOULTON & C^{ie}

6, Rue Paradis. Paris.



COMBUSTION PARFAITE
RADIATION DIRECTE
SANS FUMÉE SANS ODEUR
PROPRETÉ ABSOLUE
PAS D'ENTRETIEN

Envoi de tarif sur demande



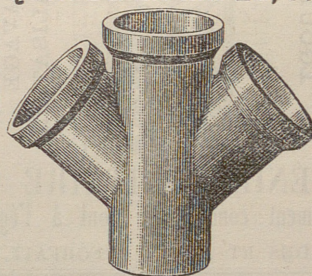
COMPAGNIE DES GRÈS FRANÇAIS
De POUILLY-SUR-SAÔNE (Côte-d'Or)

E. JACOB & C^{ie}

SIEGE SOCIAL :

14, QUAI DE LA RAPÉE, PARIS

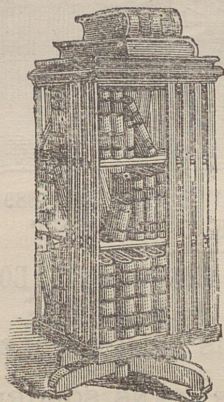
Exposition Universelle 1889 :
1 MÉD. OR, 1 ARGENT, 2 BRONZE
TUYAUX — SIPHONS



Expos. Hygiène, Toulon 1890 ;
GRAND DIPLOME D'HONNEUR
ÉVIER. — CURETTES

PRODUITS ADMIS DANS LES TRAVAUX
DE LA VILLE DE PARIS
DES PONTS-ET-CHAUSSEES, ETC.

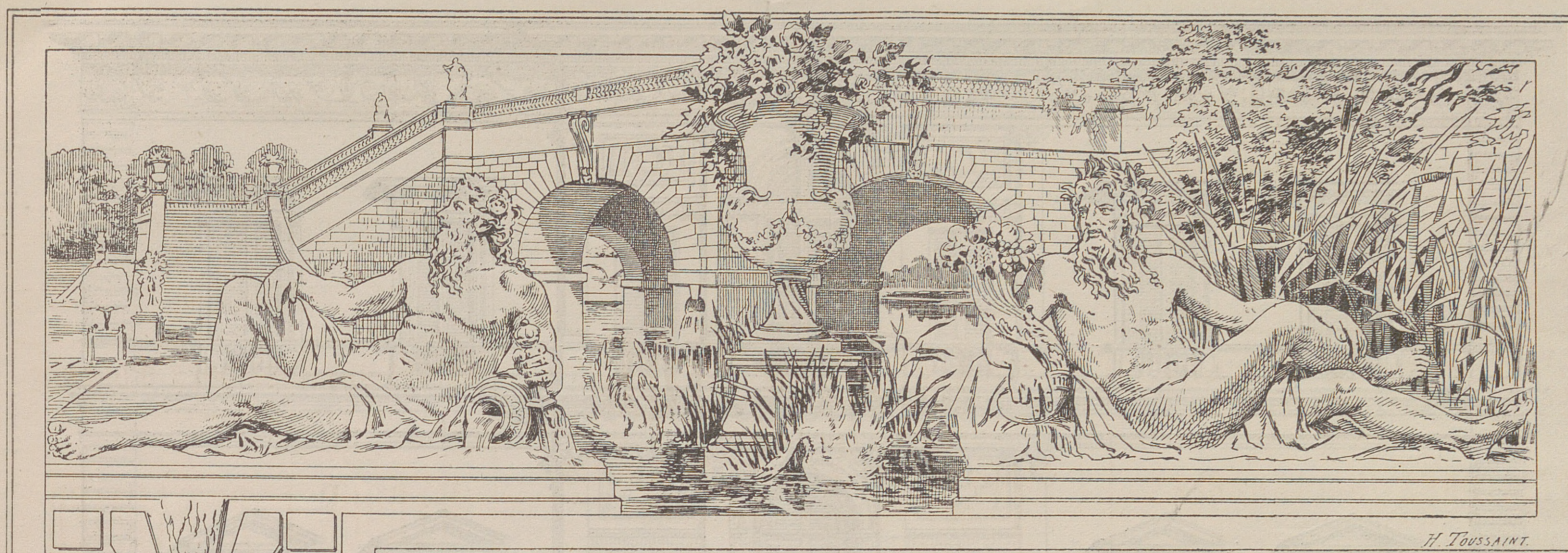
BIBLIOTHÈQUES TOURNANTES



A. TERQUEM

31 bis, boulevard Haussmann. --- Paris.

ENVOI DU CATALOGUE SUR DEMANDE



Composition de M. H. Toussaint.

LETTRE D'ITALIE A « LA CONSTRUCTION MODERNE »

La première exposition italienne d'architecture.

II. — LE CONCOURS ITALIEN (1).

ES lecteurs savent parfaitement que notre exposition a été partagée en quatre divisions dont les deux pre-

mières: Reliefs et restaurations; projets et œuvres exécutés: décorations et industries d'art, sont italiennes; les deux autres: Publications d'architecture et Projets d'assainissement et d'agrandissement, sont internationales. Vous ayant déjà parlé du concours des pays étrangers, je vous ai parlé, en conséquence, des deux premières divisions pour ce qui concerne la contribution étrangère. Aujourd'hui, je m'attendrai sur ce qui concerne le concours d'Italie.

Naturellement le cachet d'une exposition italienne, bien que dans une section internationale, est italien. Et en effet, notre exposition est italienne. Seulement toutes les régions de l'Italie n'ont point répondu avec le même empressement à l'appel de Turin. L'Italie du Sud, par exemple, est, en général, modestement représentée à l'exposition turinoise.

Les architectes et ingénieurs siciliens semblent avoir voulu réserver tous leurs dessins pour l'exposition, à Palerme, de l'année prochaine.

L'abstention de la Sicile a donc été sincèrement déplorée; car les Italiens du Nord ne connaissent, en général, que peu l'Italie du Sud dans ses monuments architectoniques et dans ses constructions modernes. La Sicile aurait pu exposer à Turin le théâtre de Palerme qui devait être achevé lors de l'ouverture de l'exposition générale de 1891, et celui de Catane — le théâtre Bellini — qui est à l'extérieur d'un goût sansovinesque, et dont j'espère vous parler dans une de mes lettres prochaines. Ces deux constructions, parmi les plus remarquables de la Sicile, auraient dû figurer à la première exposition italienne d'architecture qui aurait voulu résumer l'activité architecturale de l'Italie fortifiée par les bienfaits de la révolution. Il est curieux, d'ailleurs, que Palerme n'ait

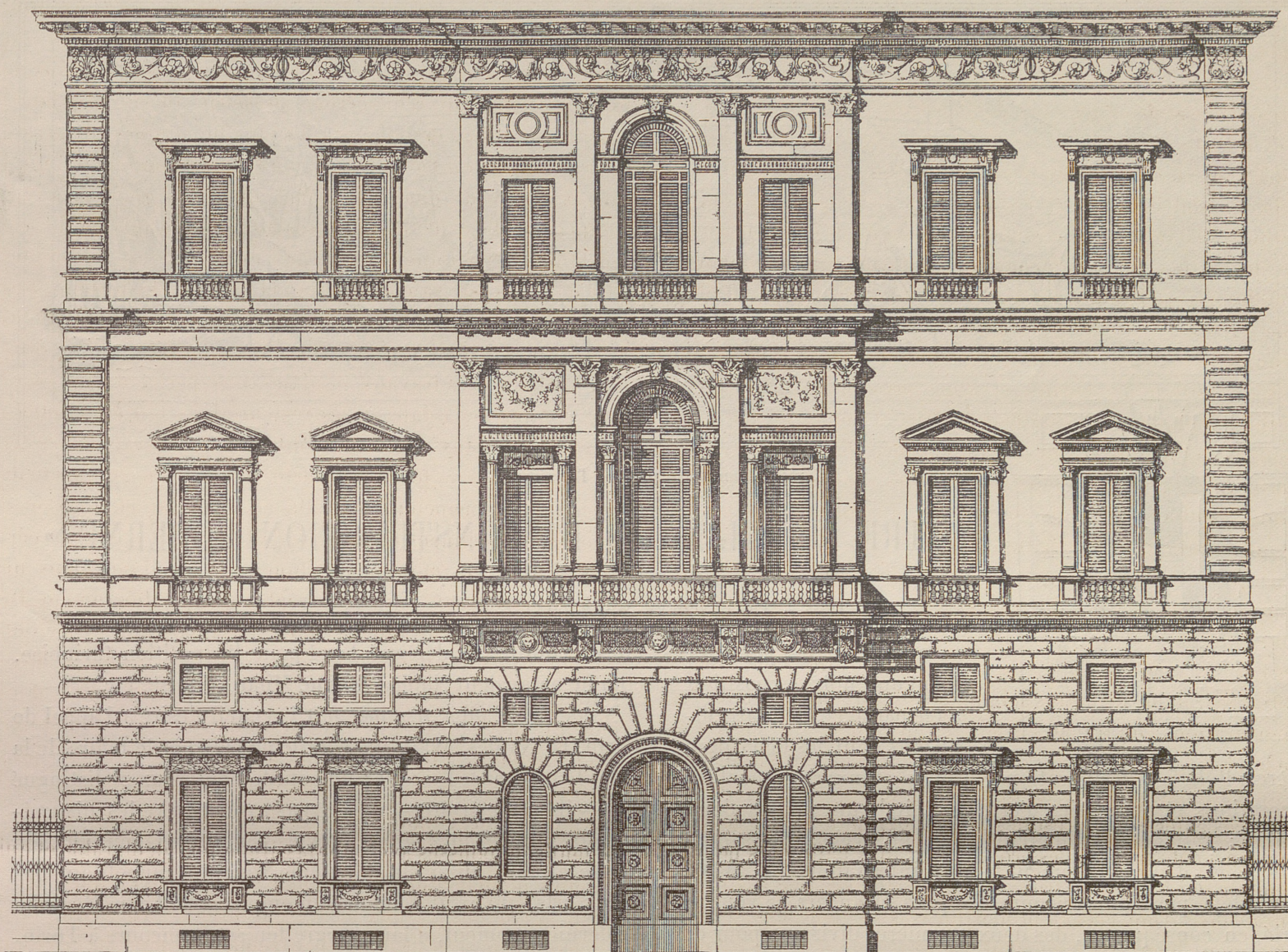
eu ni comité, ni délégué local pour l'exposition turinoise, comme en avaient Naples, Rome, Milan, Venise, etc.

Naples non plus n'a pas fait l'accueil désiré à l'appel de Turin. Et Naples avait un comité présidé par le maire de la ville, le prince di Torcella; un comité nombreux et distingué qui — il faut le croire — ne doit pas avoir trouvé les dispositions favorables chez les architectes napolitains, pour que son œuvre ait été aussi stérile. Même l'institut napolitain des beaux-arts, qui avait demandé un emplacement considérable, au dernier moment, a laissé regretter son concours à Turin.

Cela est regrettable, en effet; d'autant plus que cet institut qui, comme celui de Rome et de Florence, a un cours spécial d'architecture — cours qui devait en quelque manière remédier à l'insuffisance de notre enseignement architectonique — pouvait et devait même montrer au public les spécimens de la nouvelle école due à l'initiative méritoire de l'ex-ministre Coppino. Parmi ces instituts, seul, celui de Florence a pris part à l'exposition. Mais hélas! l'exposition de l'institut de Florence est plus que modeste, au point de vue de nos recherches didactiques. A Florence il y a, à l'heure présente, deux écoles d'architecture, l'une académique et l'autre scientifique. Eh bien, ce dédoublement qui à Florence est très nettement déterminé, au point d'avoir deux salles d'études, une pour les élèves suivant les cours nouveaux, l'autre pour ceux qui suivent les cours anciens, aurait dû se montrer clairement à l'exposition turinoise, pour que l'on pût comparer les spécimens des deux écoles; aujourd'hui surtout que la question de l'enseignement de l'architecture en Italie est sur le tapis. En revanche, l'exposition de l'institut florentin n'offre aucun élément à pouvoir utiliser dans une étude sur l'état de la question de l'enseignement de l'architecture chez nous. Rien que des spécimens anciens et de la vieille école Castellazzi, et un seul de l'école présente — je ne sais pas si c'est de l'ancienne ou de la nouvelle école, — mais qui certes n'honore ni l'une ni l'autre. Et tandis qu'on attendait les envois de l'institut de Rome, cet institut a fait comme la

(1) V. le n° 6 de la *Construction moderne*.

6° Année. — N° 8.



Palais du baron Lévi, à Florence. — Architecte : M. H. Presenti.

municipalité de la capitale qui avait promis son concours et avait en conséquence demandé un emplacement fort remarquable de plusieurs mètres carrés... pour ne pas l'occuper. Cependant à Turin ont exposé les instituts de Venise, de Milan, de Turin; mais vraiment leur exposition n'intéressait guère comme l'aurait fait l'exposition des trois instituts de Naples, Rome et Florence, pour la raison que je vous ai dite. D'ailleurs, on ne voulait pas avoir une exposition scolaire à Turin.

Enfin, au point de vue de l'enseignement de l'architecture dans les écoles des beaux-arts, l'exposition turinoise n'a rien ajouté aux connaissances que l'on avait, en général, sur l'enseignement artistique de l'architecture chez nous; et elle s'est montré plus stérile encore, au point de vue de l'enseignement des écoles polytechniques. Un seul institut polytechnique a exposé; les autres ont été insensibles aux empressements de Turin. Il est vrai qu'on ne voulait pas avoir, comme je vous ai dit tout à l'heure, une exposition des études scolaires; mais dans un moment comme celui-ci, le concours des écoles était fort désirable. On sait que les écoles polytechniques d'architecture ne sont pas, en général, des écoles où l'art ait un culte amoureux et exclusif; mais, cependant, il ne s'agissait pas à Turin d'une exposition des *tableaux* architectoniques, mais bien des travaux de tous genres,

depuis les restaurations des monuments anciens jusqu'à la maison ouvrière, aux bâtiments scolaires, aux maisons de location. Dans ce champ d'action, vaste et généreux, il y avait bien place même pour les écoles polytechniques.

Car le caractère de l'exposition turinoise est l'aspect extrêmement pratique et moderne qui lui vient de ce qu'on y a admis tous les genres de travaux, en dehors de toute convention architectonique; bien qu'on ait créé une galerie au premier étage, que presque personne ne visite, et qui m'a fait l'effet d'un petit salon des refusés.

Décidément on pourrait faire à Turin une étude assez étendue sur les constructions scolaires. Plusieurs villes ont exposé des bâtiments à usage d'écoles. La ville de Biella a envoyé deux cartons de dessins de bâtiments scolaires; Milan a exposé deux édifices pour écoles, et des villes étrangères, comme Berlin, Worms, Hambourg, Halle, etc., n'offrent pas moins de documents remarquables à une étude comparative des institutions scolaires modernes.

Et à propos de l'absence de tout envoi de la municipalité de Rome, il est heureux que le gouvernement et les particuliers aient répondu largement aux invitations de Turin, de telle sorte que la capitale fait une assez bonne figure à l'exposition en dépit de l'abstention bien regrettée de la municipalité. On a regretté, de même, l'abstention des écoles d'art

appliqué dans la division des industries d'art. C'est que le ministère de l'industrie avait ordonné une exposition didactique pour les écoles supérieures, qui, en effet, a été ouverte à Rome dans le mois d'octobre avec un congrès des présidents et des directeurs des susdites écoles.

A vrai dire la division des industries d'art n'est pas aussi réussie, ni aussi remarquable qu'elle aurait dû l'être. Peut-être cela ne serait-il point arrivé si le comité l'eût désiré. Le comité a voulu s'en tenir au programme, a voulu avoir des spécimens de décoration intégrée, comme dirait un mathématicien, à l'architecture, et il n'a pas voulu accepter de meubles, bien que quelques industriels, n'ayant pas bien compris le programme de l'exposition, lui en eussent envoyé.

L'exposition de Turin est donc presque exclusivement architectonique; — les industries d'art et même les publications d'architecture y ont une importance absolument secondaire. Les objets d'art industriel, exposés sans un ordre déterminé, meublent toutefois, et donnent du pittoresque et du mouvement à cette exposition.

De la sorte, dans les galeries, nous trouvons des décorations de faïences, des balustrades en pierre, à côté d'un châssis tout frais de couleur; un carrelage, un type ingénieux de fermeture, à côté d'un dessin exécuté sur toile, sans aucun attrait de rendu, mais très soigné dans les détails et dans les mensurations; un travail en fer très élégant et un spécimen de broderie, tout à côté d'un modèle, en bois ou en plâtre, d'un bâtiment plus ou moins remarquable; nous trouvons dans ces galeries pittoresques la photographie d'une simple maison à côté d'un de ces projets de grands bâtiments pour la capitale qui à Turin se trouvent, en vérité, avec une fréquence ennuyeuse. Tout cela en proportions assez modestes, entendons-nous bien. Car il ne faut pas croire qu'il y ait à Turin une exposition d'une étendue extraordinaire. Mais bien que modeste, cette exposition est fort remarquable, et la nouveauté de son organisation intéresse beaucoup.

L'architecture pratique et moderne y a le dessus, même sur l'architecture archéologique. Et je crois qu'on ne doit pas regretter ce résultat à l'heure présente où on ne parle pas d'architecture sans exalter les styles anciens et sans oublier que l'art n'est que la manifestation des impressions individuelles.

Dans la division de l'art ancien il faut signaler, à cause même de son actualité, le projet d'emplacement de la zone monumentale réservée à Rome, c'est-à-dire le projet de la promenade archéologique dont on a parlé très longuement dans ces temps derniers. Cela pour Rome. Pour la province de Naples, il faut remarquer avec empressement l'exposition de plusieurs tableaux de peintures et mosaïques de Pompéi qui ont été exposés par la direction générale des antiquités et beaux-arts et par le musée national de Naples; de même que l'exposition de plusieurs vues de Pompéi admirablement exécutées en liège. A signaler surtout, le projet de restauration, en relief, de la maison du *Poeta Tragico* et la reproduction du célèbre amphithéâtre. Cette exposition attire surtout la foule dans le grand salon réservé au ministère de l'Instruction publique, qui a fait une exposition d'art ancien vraiment remarquable.

Ont été encore assez remarqués, dans cette même division, les dessins de restauration de la Sainte-Sophie de Constantinople. Cette restauration, exécutée par les frères Fossati, fut achevée au mois de juillet de 1849; et dans ce même mois, le temple célèbre fut réouvert, en présence du sultan Abdul-Medjid, au milieu de louanges les plus honorables à l'adresse des restaurateurs. Un bâtiment comme Sainte-Sophie, qui a une existence de quatorze siècles, qui a été soumise à plusieurs péripéties, ne peut être restauré (et il s'agissait de restaurations assez importantes) sans qu'on ait fait des études très étendues sur sa construction et sur son historique. Les frères Fossati, certainement, ne négligèrent point ces études préparatoires; mais je crois, toutefois, que celui qui se propose d'étudier les travaux dont je vous parle, doit d'abord tenir compte de la date où les restaurations ont été étudiées et exécutées. Dans cette même division, je devrais m'arrêter sur l'exposition de feu l'architecte Mella — un architecte de Verceil qui a beaucoup travaillé en Piémont et dont on a exposé des spécimens dépourvus de tout mérite, comme certains dessins de monuments funéraires imaginés dans un goût très discutable, et dessinés plus que médiocrement. De même que pour l'architecte Mella, on a fait une exposition des œuvres de feu l'architecte Antonelli — celui de la Mole Antonelliana, que nos lecteurs connaissent. A cause d'un renseignement inexact, je vous ai dit qu'elle serait inaugurée prochainement, tandis que son inauguration est bien plus loin de toute espérance. Car à la Mole, qui est à l'heure présente propriété communale, les travaux intérieurs d'achèvement sont poussés avec une lassitude fort déplorable et qui n'honore point la municipalité de la belle et patriotique Turin. L'exposition des travaux de feu l'architecte Antonelli, bien qu'incomplète, a été profondément remarquée par tous ceux qui ont désormais reconnu les mérites de l'architecte le plus hardi de l'Italie contemporaine.

(A suivre.)

Alfredo MELANI.

PROMENADES D'UN ARCHITECTE

Economie du pittoresque. — Kiosques et points de vue. — D'où l'on voit passer les bateaux. — Découpure ou treillage? — Une réhabilitation prochaine.

Nos grands-pères, peut-être mieux que nous, savaient ménager, économiser, non seulement la dépense, lorsqu'ils construisaient une habitation « d'agrément ou de plaisance », mais encore l'agrément même de cette habitation. Et — pour ne parler ici que des « points de vue » — tandis qu'aujourd'hui, prodiguant sans compter ce que nous donne la perspective agréable d'un paysage, nous plantons ordinairement la maison de telle sorte que, du perron et d'un seul coup d'œil, on découvre tout ce qui est à voir aux environs; tandis que nous nous rassasions, ainsi, très vite des plus charmantes perspectives, nos parents savaient se réserver une poire pour la soif, des surprises pour les visiteurs, un ou plusieurs points de vue, qui de prime abord ne sautaient pas aux yeux. La maison, que quelque rideau de verdure abritait des vents

pluvieux, comme aussi des ardeurs du soleil, était une retraite aimable, non un observatoire ou un poste-vigie; la vie y était intime et champêtre; on n'y menait point une existence de parade; on y vivait pour soi et les siens.

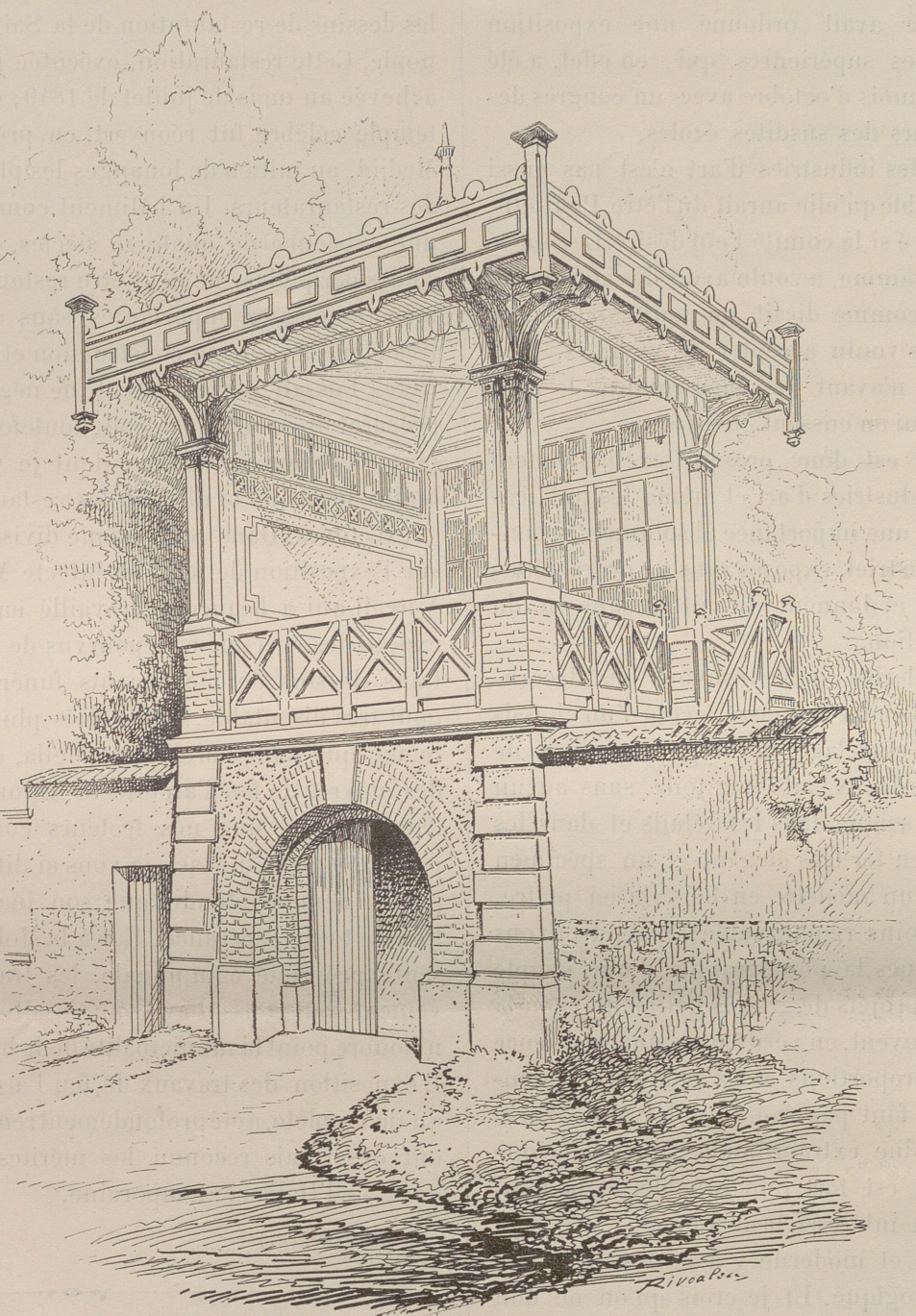
Nous avons, quelque peu, transformé tout cela. La villa moderne s'épanouit au flanc ou parfois (afin qu'elle soit un peu de plus loin) au faite du coteau; les arbres semblent plantés pour former premier ou second plan de décor, tout comme au théâtre, bien mieux que pour fournir de l'ombre ou un écran contre les vents d'ouest. Une débauche de perrons et de rampes en bétons colorés, une folie de balustrades et de bahuts en simili-pierre, forment le soubassement tourmenté d'une bâtisse plus tourmentée encore, bâtisse dont la silhouette se hérissé de poivrières fuselées, de lucarnes déchiquetées, de crêtes et d'épis en zinc n° 12 estampé.

Cet étalage, autrefois, n'appartenait qu'aux grandes et fastueuses demeures de l'aristocratie. Mais un faste réel — non un luxe de carton — pouvait, en quelque sorte, justifier l'ostentation d'une architecture vraiment grandiose.

La médiocrité nombreuse de notre époque moderne gagnerait singulièrement à ne point tant s'afficher. Des nids dans la verdure — non des baraques bariolées — laisseraient deviner des bonnes gens occupés à passer d'heureux moments sans phrases. Voir sans être vus : quelle commodité ! Oh ! les petits coins dans les grandes vallées !

On va s'asseoir, sur les coteaux
Qui sont voisins de la rivière
Et l'on voit passer les bateaux
Tout en vidant son verre.

Aimez-vous les kiosques ? N'est-ce point une charmante et utile fabrique qu'un kiosque à points de vue, dressé sous un bouquet de peupliers Caroline, sur un tapis de mousse qu'em-



Kiosque à Brie-sur-Marne. — Architectes : MM. Denfer et Friésé.

baument les violettes; enguirlandé de lierre ou enluminé de simples volubilis; garni de stores à l'italienne ou tapissé de nattes; charpenté de bois en grume ou menuisé artistement; abrité d'un toit fourré de chaume ou gaufré de tuiles mécaniques; il n'importe; pourvu que le fer à T, à U, ou à cornière et ses variations tirées par les cheveux ne soient pour rien dans la structure de notre kiosque.

Foin du métal pour ce genre de construction. Laissons cela aux kiosques à musique.

Voilà pourquoi celui dont ci-joint des croquis perspectifs m'avait — *vulgo dicunt* — tapé en plein dans l'œil au cours d'une tournée sur les bords de la Marne.

Ceci n'est pas seulement un kiosque d'agrément, c'est aussi le gentil couronnement d'une gare ou remise à canots installée sur la grève du Petit-Bry — autrement dit Brie-sur-Marne.

MM. Denfer et Friésé,

en ont donné le dessin; et une solide charpente en a fait presque tous les frais, au-dessus du hangar où s'abritent les vous-yous et les yoles.

Vitré sur une face, celle d'où vient le vent de pluie et aussi le soleil; clos sur une autre face et ouvert au surplus; porté sur ses piliers à triples poteaux de bois, appuyés à la fois solides et et sans lourdeur: le kiosque en question est un agréable petit salon d'été, une loge ouverte sur le riant tableau qu'offre la vallée de la Marne. Quoi de plus gracieux, en effet, que la douce perspective de ce miroir serpentin, où se reflètent les masses sombres de verdure riveraine? où se piquent les vivacités de couleur, les « taches » passagères, rouges ou blanches, glissant — non toujours silencieusement, non sans quelques éclats de rire — sur ces eaux bien aimées du canotier parisien.

Et l'on voit passer les bateaux....

— Quel joli vide-bouteille, dirait un invalide :

— Charmante scène pour un duo d'amour, dirait un romantique.

— Voilà un stère de bois joliment bien employé, dirait un compagnon du Devoir et de la « Haute-futaie ».

Sans rien avoir de ture dans sa silhouette, le kiosque du Petit-Bry, importation transformée, — « évoluée » dirait un transformiste — des rives du Bosphore, vaut bien les *cabinets de verdure* qui aux ^{xvii}^e et au ^{xviii}^e siècle, faisaient les délices de nos pères. C'était tout en treillage et avec des peines infinies qu'on s'appliquait alors à l'imitation des ordres antiques (dorique ou ionique romain) pour donner « bon goût » et galante tournure à ces transparents et indiscrets boudoirs.

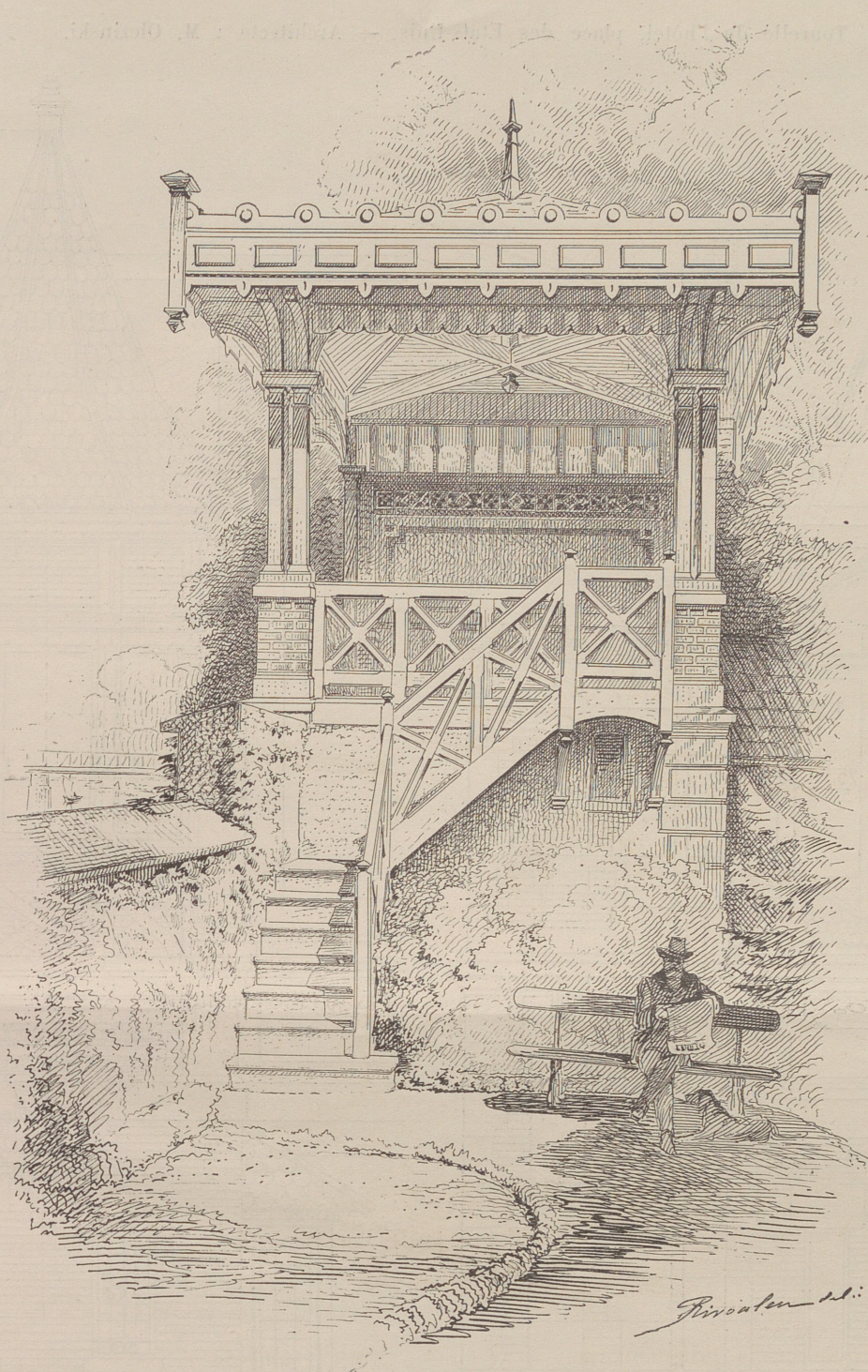
N'est-ce point au travers de ces classiques treillis que le roi Soleil à Fontainebleau surprit, dit-on, l'aveu fait à une confidente, des tendres sentiments de Mlle de La Vallière?

Au kiosque du Petit-Bry, heureusement exempt de *découpures*, manque un peu de treillage.

Le treillage est comme la dentelle de la charpente ouvree. Autant la découpure en bois paraît fragile, misérable et l'est réellement; autant est réellement solide ce moyen d'élégissement, de transition, ce « tulle » de bois.

Le treillage a été trop longtemps dédaigné depuis le ^{xviii}^e siècle. C'est un genre de décor, charmant, économique, et qui relégué aux guinguettes, — derniers asiles de cette aimable tradition — commence pourtant à revenir, et en dépit des soi-disant architectes paysagistes (ingénieurs-jardiniers) le treillage reprend, peu à peu, une petite place en quelques jardinets spirituellement dessinés, dont les maîtres aiment et recherchent tout ce qui a fait le charme de l'ancienne France.

E. RIVOALEN.



Kiosque à Brie-sur-Marne. — Architectes : MM. Denfer et Friésé.

HOTEL

PLACE DES ÉTATS-UNIS
A PARIS

PLANCHES 18, 19, 20, 21.

Cet hôtel a été commencé par M. Tronquois, et à sa mort, achevé et agrandi par M. Albert Olezinski qui du reste avait dressé le projet et étudié les détails.

Le nouveau propriétaire, M. O. F., ayant acheté les terrains voisins, les bâtiments de communs ainsi que la tourelle adossée à l'ancien mur mitoyen ont été ajoutés plus tard et exécutés sous la direction de M. A. Olezinski seul.

Toute la décoration intérieure a été également exécutée sous la direction de M. Olezinski.

On remarque l'effet très satisfaisant de l'escalier éclairé par une coupole en vitraux, dont l'effet est surprenant, ainsi que la disposition heureuse des paliers de cet escalier formant loggia sur la salle à manger.

L'installation est des plus luxueuses. Les cheminées de la salle à manger et du hall du premier étage ont été composées avec des débris de sculptures trouvées en Italie.

On remarque également l'arrangement pittoresque d'une cave — l'intérieur de la tourelle faisant saillie sur le mur mitoyen — la décoration de la salle de bains, l'intérieur des écuries.

En résumé cet hôtel est le type d'une installation tout à fait moderne et luxueuse.

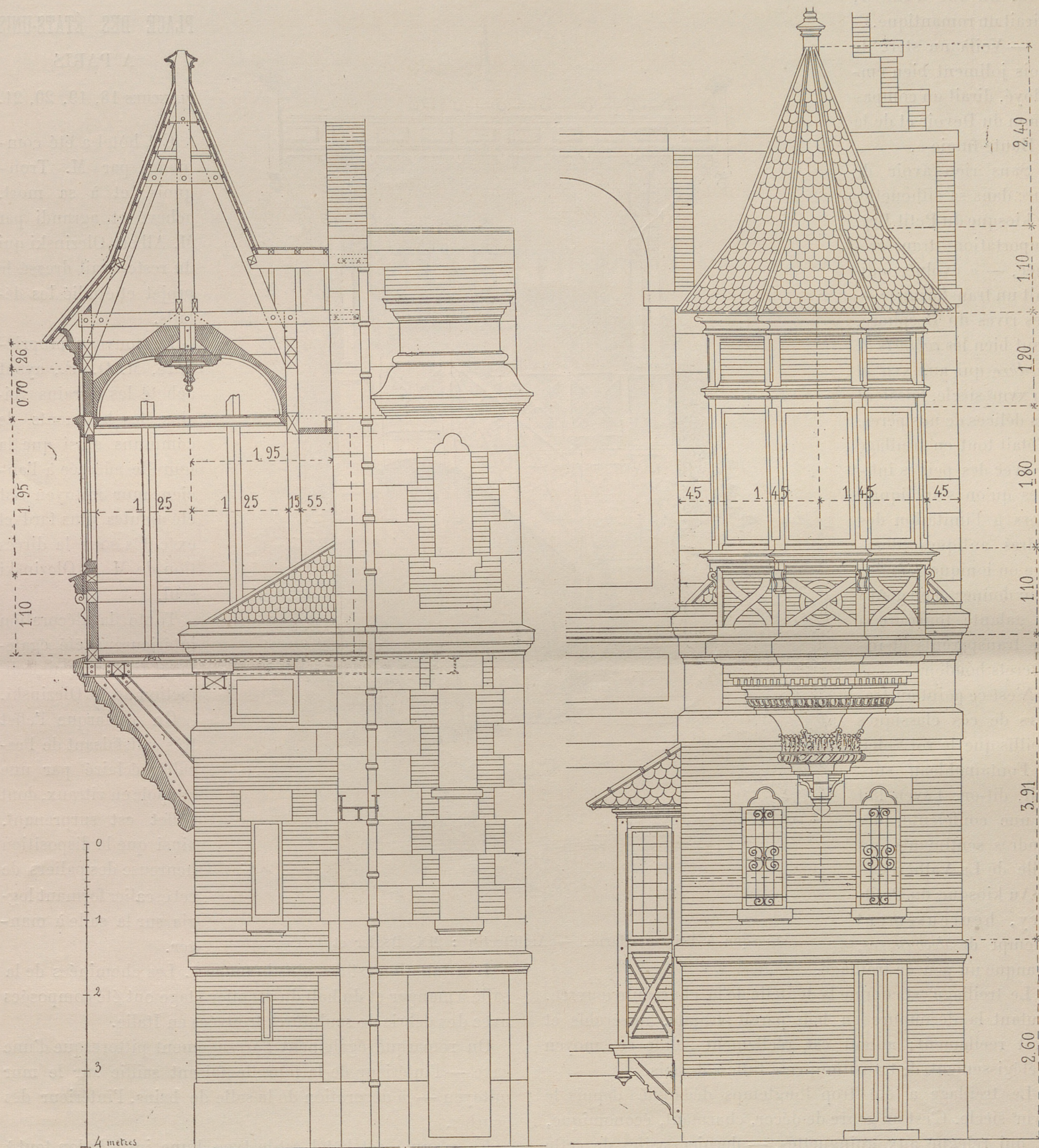
La partie décorative a été exécutée par MM. Léon Roswag, fabricant de menuiserie d'art.

M. C. Delsescaux, artiste peintre.

M. A. Poulin, sculpteur.

Nous avons tenu à reproduire d'une manière très complète les documents relatifs à cet hôtel privé. Cette construction, élevée dans un des quartiers les plus luxueux de Paris, qui naguère encore était la banlieue, et aujourd'hui même rap-

Tourelle de l'hôtel, place des Etats-Unis. — Architecte : M. Olezinski.



pelle un peu la campagne, tient à la fois de l'hôtel et de la villa. La façade est, en effet, très *décrochée*, ornée de pignons et de tourelles. Les communs rappellent l'entrée d'un château.

En somme, pour donner une idée très complète de cet hôtel, nous avons fait graver quatre planches hors texte, façade, intérieur, communs, plans et grille. Puis des croquis représentant des détails de construction de la tourelle, la coupe, une grille d'entrée et des plans secondaires. Une étude d'ensemble est toujours intéressante pour nos lecteurs.

LE CAS DE M. COQUART

Sous ce titre, nous recevons la lettre suivante. Comme nous nous piquons d'accueillir avec impartialité toute communication de quelque intérêt, nous publions celle-ci.

Il est quelque peu téméraire d'apporter, en ce moment, une note discordante dans le concert de protestations qui s'est élevé en faveur de M. Coquart.

Prendre la défense de l'administration n'est pas notre désir; nous ne pourrions le faire d'ailleurs qu'en nous exposant à des reproches immérités de la part de nos camarades.

Nous voulons simplement exprimer ici notre étonnement au sujet de la campagne menée contre la direction des bâtiments civils.

Comment se fait-il que les mesures prises contre nos estimés confrères Corroyer, Leclerc, Loviot, n'aient amené aucune protestation, surtout de la part de la Société centrale? Celle-ci cependant est un corps constitué pour la défense de ses membres.

Pourquoi la mesure prise contre M. Coquart injustement, nous voulons le croire, a-t-elle fait naître un élan de solidarité d'autant plus remarqué que c'est là une manifestation inusitée, presque anormale pour notre corporation vouée aux dissensions intestines?

Est-ce donc parce que M. Coquart est membre de l'Institut, ou bien parce que cette mesure vient combler la coupe d'amertume à laquelle les architectes s'abreuvent constamment, dit-on?

Les défenseurs de M. Coquart, ceux du moins qui se sont mis à la tête du mouvement de protestation, se cantonnent exclusivement sur le terrain de l'« Art ».

Mais il nous semble que de ce côté M. Coquart n'est pas attaqué; le rapport annexé à l'arrêté le mettant à la retraite ne dit pas que son œuvre soit mauvaise, que son plafond de la Cour de cassation soit sujet à de telles critiques qu'on ne puisse lui en confier désormais l'achèvement; nous n'avons pas vu non plus que ses futurs ateliers de l'école des Beaux-Arts soient installés dans des conditions déplorable au point de vue du style et du bon goût! Non!

Ce que nous avons pu lire comme le commun des mortels, c'est que l'on reproche à notre honoré maître de ne pas terminer ses travaux en temps voulu, et de retarder encore le moment où le public impatient contempera son plafond dont on dit merveille et ses ateliers où les élèves trop à l'étroit pourront librement jouir de leurs nouveaux locaux; on lui reproche aussi, il me semble, d'avoir dépassé ses crédits.

Mais, à notre modeste avis, ce sont là des reproches et des critiques auxquels il convenait que M. Coquart seul répondît; or, il l'a fait, et bien fait; personne n'a qualité pour protester à sa place pour des faits que lui seul connaît à fond.

Que les admirateurs de M. Coquart lui expriment leur profonde douleur pour la mesure qui le frappe, rien de plus juste: on ne dira jamais trop haut les louanges de ce maître éminent dont toute notre corporation s'enorgueillit à juste titre.

Que ses admirateurs, et ils sont nombreux, lui signent des adresses de respectueuse sympathie, qui seront pour lui de précieux souvenirs et une consolation dans sa retraite prématurée, rien n'est plus juste; et nous signons des deux mains.

Mais nous cessons d'être de l'avis de nos camarades, lorsqu'après avoir laissé passer sans protestation ostensible les mesures prises contre Corroyer, Leclerc, Loviot et autres moins connus, ils viennent sans documents précis, sans avoir sondé le fond des choses, prendre une attitude résolument agressive contre l'administration.

C'est un tort, à notre avis, c'est peut-être aussi nous donner

des verges; car, ne l'oublions pas, la direction des bâtiments civils est responsable envers les pouvoirs publics et n'a pas à faire de sentiment.

Elle prétend, et nous simples mortels devons la croire (puisque ses prétentions font l'objet d'un rapport officiel); elle prétend que les torts, *administratifs bien entendu*, sont du côté de M. Coquart qui ne peut rien achever de ce qui lui est confié. Que répondre à cela?

Pour le défendre, un de ses anciens élèves, de ceux peut-être qui autrefois se sont vus obligés de se priver de son enseignement hésitant et irrégulier, n'a-t-il pas été jusqu'à dire que son ancien maître était miné par la fièvre?

Franchement est-ce là une raison à invoquer pour faire fléchir les rigueurs ministérielles?

Nous pensons donc qu'il eût été plus sage, plus adroit, pour M. Coquart et pour nous même, de rester dans le cadre des généralités.

Il ne fallait pas, surtout, mettre si fort en avant ses rares qualités d'artiste dont l'Etat sera privé.

On n'a que trop de tendances, actuellement, dans nos « dirigeants » principalement, à ne voir dans les architectes formés à l'Ecole des Beaux-Arts que des *artistes incapables de diriger les travaux* et de les mener à bien, sans dépassements de crédit, ce qui est le critérium administratif.

Un haut fonctionnaire du ministère des travaux publics, dont nous dépendons actuellement, nous demandait même, tout récemment, où nous recevions l'enseignement technique de notre profession, l'Ecole des Beaux-Arts ne nous donnant qu'un enseignement artistique?

On est donc très disposé, en haut lieu, et dans le monde des ingénieurs, à nous croire incapables de monter une pierre sur une autre ou d'assembler une ferme métallique sans l'indispensable collaboration de ces derniers.

Voilà pourquoi nous trouvons maladroite l'intervention intempestive de nombre de nos confrères qui ont pris fait et cause pour M. Coquart; celui-ci, en sa qualité de membre de l'Institut, ne manquait pas de moyens de se défendre.

Mettons-nous bien dans l'esprit que l'on n'a pas attaqué l'artiste, mais qu'on a incriminé le *constructeur*, l'*administrateur*.

Défendons M. Coquart sur ces derniers points, si nous avons les éléments pour affirmer que les critiques formulées contre lui sont injustes.

Mais ne sortons pas de la question en jouant exclusivement du grand mot d'*artiste*: car, nous paralysons M. Coquart en excitant l'administration qui, nous devons le croire, a pris cette mesure pénible à son corps défendant, et puis aussi nous donnons des armes à nos adversaires.

Contentons-nous d'assurer notre honoré maître de notre respectueuse et profonde admiration pour ses talents d'artiste et sa haute probité professionnelle; remettons-lui, signées de tous ceux qui s'honorent d'avoir gagné leur titre d'architecte dans notre vieille école de la rue Bonaparte, des adresses dans lesquelles nous lui exprimerons nos regrets les plus vifs de voir l'architecture atteinte en la personne d'un de ses représentants les plus estimés.

Cela fait, laissons suivre les choses jusqu'à ce qu'il soit

prouvé qu'on nous frappe sans raison; ce jour-là peut-être ferons-nous davantage.

Mais, dans la circonstance présente, les articles de journaux comme ceux qui ont paru récemment ne peuvent qu'envenimer la plaie, et faire perdre une cause excellente.

NEMO.

Notre correspondant croit-il sérieusement que le moyen de gagner cette cause eût été de se taire? On l'a fait en présence des incidents Corroyer, Leclerc, Loviot, ainsi qu'il le remarque lui-même; ce silence respectueux a-t-il fait retirer les décisions prises? Non; alors il fallait bien essayer autre chose.

Nous aurions pensé, nous, que les protestations unanimes qui s'élèvent aujourd'hui ont eu cet heureux effet, que l'administration elle-même commence à voir qu'elle est allée un peu vite et un peu loin. Jamais elle ne le reconnaîtra, c'est incontestable; mais elle sera un peu plus prudente à l'avenir.

— Nous apprenons que la Société centrale s'est émue enfin de l'effet fâcheux produit par sa réserve prudente, et qu'elle a chargé son bureau de demander audience à M. le ministre des travaux publics.

M. le ministre, très bienveillant, a tout d'abord déclaré qu'il n'existe contre M. Coquart d'autre grief que la lenteur et la cherté des travaux exécutés sous sa direction. Du reste M. le ministre ne connaît encore ni M. Coquart, ni ses travaux.

Les délégués de la Société ont ensuite demandé la création d'un comité auprès du ministère, avec voix au moins consultative, et chargé de se prononcer sur les révocations d'architectes demandées. La mesure serait excellente.

M. le ministre a reconnu que, dans tous les services publics, il existait des garanties de ce genre; que les architectes seuls peuvent être révoqués sans aucun contrôle; il considère comme très démocratique la création du Conseil demandé et déclare que sa sympathie est tout acquise à cette mesure.

Voilà qui sera excellent, à la condition que ce Conseil ne soit pas désigné et constitué par la Direction même dont il s'agit de contrôler les actes. Sinon, l'existence de ce contrôle serait purement dérisoire; et ce ne serait pas le premier Conseil qui, aux Bâtiments civils, pouvant agir, n'en ferait rien.

— Nous avons annoncé, dans le dernier numéro, que la pétition des artistes, au sujet de la révocation de M. Coquart, serait remise à M. le président de la République, le lundi 24 novembre, par MM. Delaunay, Trélat et Vaudremer.

La délégation, dans les explications qu'elle a fournies à M. Carnot, s'est placée uniquement au point de vue artistique; il ne lui appartenait pas, en effet, dans une entrevue avec M. le président de la République, d'apprécier les décisions de M. le ministre des travaux publics, seul responsable de son administration et du bien fondé de ses actes.

Mais, quelles que fussent les raisons qui avaient amené la révocation de M. Coquart, celui-ci n'en restait pas moins artiste de grand mérite et de talent, auteur d'une grande partie de la décoration de la Cour de cassation.

En particulier, le plafond de la grande chambre est son œuvre originale et personnelle; et pour lui garder l'unité d'ensemble, il serait peut-être nécessaire de laisser le premier ouvrier terminer son travail, en cantonnant M. Coquart dans cet achèvement exclusif et en le priant d'en finir au plus tôt.

M. le président de la République aurait, dit-on, bien voulu promettre sa haute intervention, à l'effet de faire examiner s'il y a incompatibilité absolue entre les récentes mesures des Bâtiments civils et l'achèvement, par M. Coquart lui-même du plafond de la grande Chambre.

— La pétition portait plusieurs centaines de signatures, parmi lesquelles, nous remarquons celles de :

MM. Delaunay, Vaudremer, Roty, Chaplain, Chapu, Gustave Moreau, Henner, baron Alph. de Rothschild, marquis Ph. de Chennevières, Cabat, Français, Bouguereau, Muller, Meissonier, Ambroise Thomas, Paul Dubois, Gruyer, Léo Delibes, Normand, Barbet-de-Jouy, baron Hausmann, Gérôme, Thomas, Bonnat, Heuzey, Ginain, Saint-Saëns, *membres de l'Institut* (27).

M. Joseph Reinach, *député*.

MM. E. Trélat, E. Bénard, Ch. A. Gautier, Devienne, Loviot, Delaire, Formigé, Salleron, P. Chabat, G. Hénard, Frantz-Jourdain, Wallon, Deslignières, Robert de Massy, G. Parent, P. Laffolaye, E. Navarre, Joigny, Geisse, H. Duray, F. Julien, Davoust, Ch. Normand, H. Pucey, P. Renaud, Ch. Naudin, Daunay, Josso, Bomier, Léon Benouville. MM. Mallet, J. Tixier, E. Wotling, architectes à Limoges, Albert Jasson de Nancy, G. Guillebert au Havre, etc., etc., *architectes*.

MM. G. Ferrier, P. Baudouin, Milliet, Berteaux, *peintres*.

MM. J. Contan, Maniglier, etc., *sculpteurs*.

MM. Deblois, Patoy, Dubouchet, *graveurs*.

D'un grand nombre d'élèves de l'école des Beaux-Arts, appartenant à toutes les sections, parmi lesquels MM. Pontremoli et Sortais, grands prix de Rome (architecture) 1890.

En outre la société des architectes diplômés par le gouvernement s'est fait inscrire à la suite du vote unanime de son comité (séance du 22 novembre 1890).

CONSULTATIONS JURIDIQUES

LÉGISLATION ET JURISPRUDENCE DU BATIMENT

L'entretien des trottoirs.

J'ai consulté la jurisprudence de la Société centrale des architectes. J'ai relu :

1° L'ordonnance de police du 8 août 1829, art. 49.

2° Arrêté du préfet de police du 15 avril 1845 (111-397).

3° Loi du 7 juin 1845 (111-510).

4° Arrêté du 9 juin 1863 (111-497).

Dalloz examiné. Edition de 1863. (Voirie par terre.) Article 1649 et suivants, notamment 1663, etc.

Tout cela ne me donne point satisfaction et je désirerais avoir votre avis personnel. L'administration municipale tendant à croire que l'entretien doit incomber à la ville et moi incluant au contraire.

Depuis quinze ans la ville de S...-O... complète par voie

d'utilité publique et suivant la loi du 7 juin 1845, le réseau des trottoirs à frais communs avec les propriétaires qui payent la moitié, plus les travaux accessoires et accidentels provenant de diverses circonstances et situations de leurs propriétés, marches, soupiraux, etc. La ville qui ne peut être considérée sans ressources à sa charge l'entretien de la chaussée pavée.

Cependant dans quelques cas les revers pavés sont entretenus par les propriétaires. Dans l'exécution des nouveaux trottoirs, ceux qui existaient ont été conservés. Ils avaient été établis *probablement* (car je n'ai aucune trace), par les propriétaires eux-mêmes.

Il était de coutume à S...-O..., sans que l'on puisse arguer de *l'usage local* absolu, que les propriétaires fassent l'entretien.

Aussi par suite de manque de surveillance du service de la police pour la voirie, nombre de dalles sont manquantes, branlantes, ou en décomposition (mauvaise nature de dalle de Marquose). Des réclamations se produisent de la part des passants. Il y a commencement, en certains points, de danger pour la circulation publique.

Quelques propriétaires se montrent récalcitrants pour l'exécution et je ne voudrais pas créer un précédent.

Toutes les fois qu'un propriétaire demande l'autorisation de faire un trottoir dans une *rue non classée* à compléter, il l'est par arrêté, laissant tous les frais à sa charge. Il propose *ses matériaux*.

Dans une rue classée l'arrêté impose les matériaux et reconnaît le remboursement de la moitié de la dépense aux conditions de l'entreprise à faire postérieurement ou à débattre à l'avance.

Les travaux sont toujours exécutés sous la surveillance du service de la voirie (Travary).

La question me semble assez complète.

Réponse. — Les riverains doivent supporter partie des frais du premier établissement du pavage mais cet usage ne s'applique pas au cas d'entretien et de réparations, dès lors dans une rue pavée depuis longtemps les riverains ne sont pas tenus de supporter les frais de construction d'un trottoir au-devant de leurs immeubles. — Aux termes des articles 1 et 2 de la loi du 7 juin 1845, les propriétaires riverains, peuvent supporter la moitié des dépenses de premier établissement des trottoirs, (Conseil d'Etat, 1^{er} août 1884, ville de Bourges.)

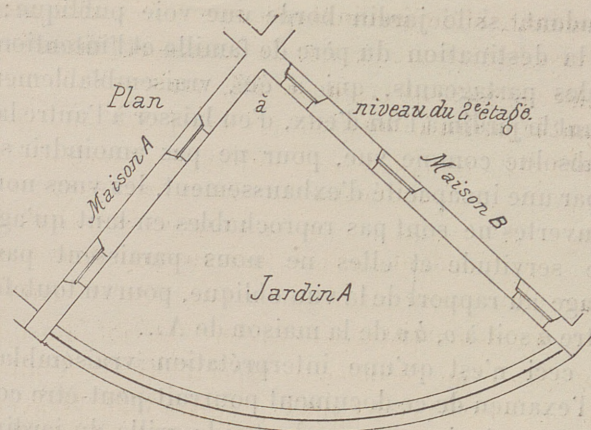
En règle générale, il ne peut être dérogé aux usages en vertu desquels les frais de construction et de réparations des trottoirs seraient à la charge des propriétaires riverains, soit en totalité, soit dans une proportion supérieure à la moitié de la dépense totale; la loi de 1845 établit le droit à défaut d'usage et lorsque les trottoirs sont établis sous le régime de la loi de 1845 l'entretien est à la charge de la commune, le riverain ne doit participer au plus que dans les frais de premier établissement.

Servitude. — Vue. — Destination du père de famille.

Un de mes clients est propriétaire de l'immeuble B lequel fait retour sur la maison A et borde son jardin.

Les deux immeubles viennent du père de famille et il y a eu partage entre frères et sœurs il y a une dizaine d'années environ.

La maison B n'était élevée que de deux étages et A était comme aujourd'hui à 4 étages y compris les mansardes.

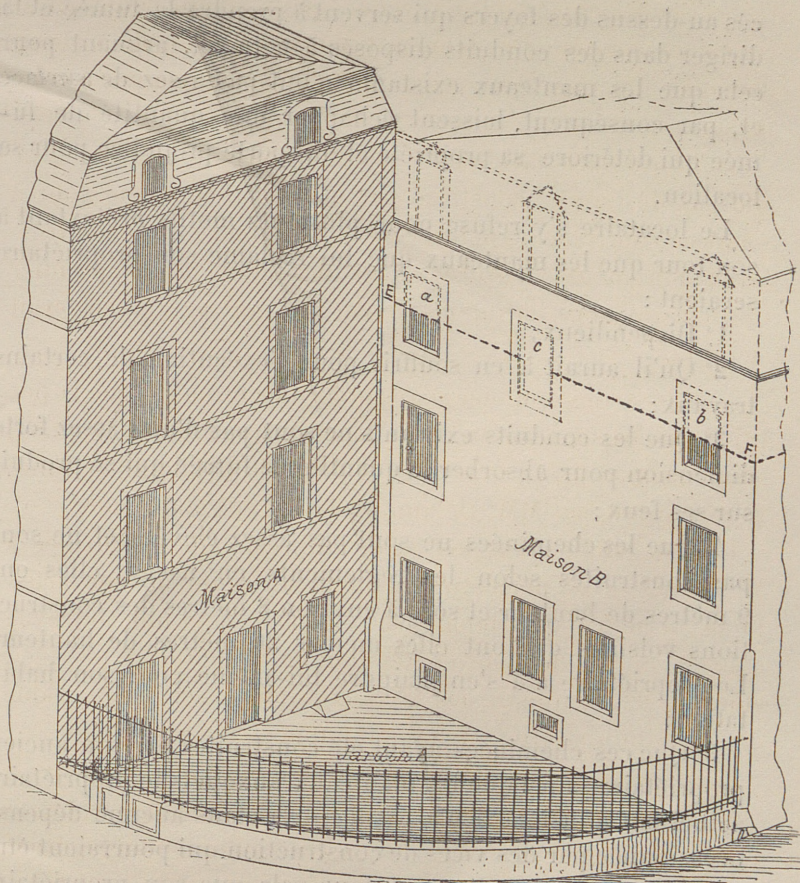


B... sans prévenir son voisin et croyant en avoir le droit puisqu'il possédait déjà sur cette façade 4 grandes fenêtres à rez-de-chaussée, 2 autres au premier étage et enfin 2 1/2 au second étage, vient d'exhausser son immeuble et a donné plus de hauteur (la ligne ponctuée indique le point de départ de l'exhaussement aux fenêtres a b), puis a créé la fenêtre C dans son entier en démolissant dans la vieille maçonnerie; et enfin a fait à neuf bien entendu les trois fenêtres de mansardes.

Aucune réserve n'a été faite dans le partage que B... n'aurait pas le droit d'élever sa maison et d'y prendre des jours.

Aujourd'hui que tous les travaux sont terminés A... conteste à B... l'agrandissement et création de jours aux deuxième et troisième étages parce qu'il prend vue oblique sur ses appartements.

Réponse. — Le jardin de A... est évidemment frappé de la servitude non ædificandi et grevé en même temps de la servitude de vue en faveur de la maison B. Strictement, en droit, la servitude de vue n'aurait pas dû être aggravée et elle l'a été par le fait de la création d'un nouvel étage, de l'agrandissement des baies du deuxième étage et de l'ouverture à cet étage d'une baie supplémentaire.



Cependant, si le jardin borde une voie publique; étant donnée la destination du père de famille et l'intention commune des partageants, qui a été, vraisemblablement, en attribuant le jardin à l'un d'eux, d'en laisser à l'autre la jouissance absolue comme vue, pour ne pas amoindrir sa propriété par une incapacité d'exhaussement, les vues nouvellement ouvertes ne sont pas reprochables en tant qu'aggravation de servitude et elles ne nous paraissent pas l'être davantage au rapport de la vue oblique, pourvu toutefois que la fenêtre *a* soit à *o*, *bo* de la maison de A...

Mais ceci n'est qu'une interprétation vraisemblable du titre et l'examen de ce document pourrait peut-être conduire à d'autres conclusions; cependant si la grille du jardin borde une voie publique, nous ne voyons pas les raisons de A... à contester le nouvel état des choses.

~~~~~  
*Location. — Dommages.*

En 1871, un entrepreneur de serrurerie installait sur un terrain dont il était propriétaire, et contigu à une maison de rapport lui appartenant également, un atelier propre à son industrie qu'il exploita jusqu'en 1875, époque à laquelle il céda son établissement à son fils, lequel exploita à son tour le même établissement jusqu'en 1887, sans y apporter aucun changement.

A cette époque, le fils à son tour se retire des affaires et céda le même établissement au successeur actuel.

Le père, qui existait encore à ce moment, lui fit un bail pour y exercer la même industrie.

Ce successeur n'a fait à son tour aucun changement dans les dispositions principales de cet atelier, tels que forges et autres.

Par suite de décès du propriétaire, la propriété fut mise en vente et passa à un nouveau propriétaire lequel actuellement fait sommation à son locataire d'avoir à faire des modifications dans les forges; c'est-à-dire agrandir les manteaux placés au-dessus des foyers qui servent à prendre la fumée et la diriger dans des conduits disposés à cet effet, arguant pour cela que les manteaux existants n'ont pas assez de surface et, par conséquent, laissent échapper une quantité de fumée qui détériore sa propriété et lui porte préjudice pour sa location.

Le locataire s'y refuse pour plusieurs motifs prétextant à son tour que les manteaux que lui réclame son propriétaire seraient :

- 1° Dispendieux;
- 2° Qu'il aurait à en souffrir pour l'exécution de certains travaux;
- 3° Que les conduits existants ne sont pas d'une assez forte dimension pour absorber la quantité de fumée qui se produit sur ses feux;
- 4° Que les cheminées ne sont pas assez élevées et ne sont pas construites selon les règlements en usage; elles ont 9 mètres de hauteur et sont à environ 8 mètres des constructions voisines qui ont elles-mêmes 20 mètres de hauteur. Le propriétaire a à s'en plaindre lui-même pour son habitation;

5° Que ces cheminées ayant été construites par son ancien propriétaire, ainsi que les manteaux auxquels le propriétaire actuel fait allusion, il n'a pas à entrer dans aucune dépense occasionnée par des vices de construction qui pourraient être admis en ce cas, prétextant pour cela que son propriétaire

actuel n'a fait que prendre lieu et place de l'ancien qui avait fait exécuter ces travaux lui-même.

*P.-S.* — Le propriétaire a dernièrement fait faire des réparations insuffisantes sur les têtes de cheminées.

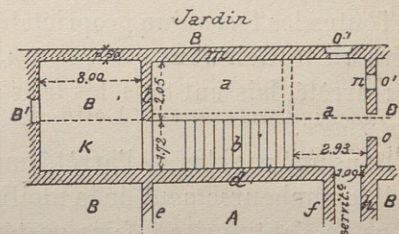
Le locataire ne demande aucune réparation à son propriétaire.

De plus, il n'y a pas eu d'états des lieux de fait, depuis la prise de possession.

*Réponse.* — Le nouveau propriétaire est évidemment mal fondé à réclamer à son locataire la modification d'un état de chose établi par son vendeur lui-même. Si ces cheminées ou la fumée, en générale, de l'établissement de serrurerie causent un dommage à la maison de rapport, le propriétaire ne peut s'en prendre à son locataire à qui il doit une jouissance paisible des lieux et dont il doit encore l'entretien, afin que ces lieux puissent servir à l'usage pour lequel ils ont été loués.

~~~~~  
Servitude.

Mon client est propriétaire d'une maison A... fermée par les murs *e*, *d*, *f*, *h*. D'après l'acte de vente, le voisin B... a le droit de passage par la servitude entre les deux murs *f*, *h* et par l'escalier *b*, pour arriver sur un balcon de 1^m40 de largeur partant du point B' au point B". La cour *a* appartient à mon client; elle est fermée par un mur *r*, de 2 mètres de hauteur, à lui également et par les murs *m*, *n* au voisin et non mitoyens. Ces deux murs ont environ 6 mètres de hauteur. Le mur *r* clôture la cour *k* du voisin.



1° Avons-nous le droit de faire fermer les ouvertures O, O', O" donnant accès dans la cour?

2° Pouvons-nous construire une cuisine marquée suivant le pointillé dans la cour, tout en réservant le même passage?

3° Pouvons-nous élever le mur *r* en laissant au premier étage une porte de la largeur du balcon, et faire payer la mitoyenneté à la hauteur prescrite par la loi?

Réponse. — 1° Notre correspondant a le droit de faire fermer les ouvertures O, O', O" si le titre ne mentionne pas la servitude pour ces ouvertures, si d'ailleurs la prescription n'est pas acquise, et si enfin il n'y a pas destination du père de famille, ce que nous ignorons en raison des termes laconiques de l'exposé.

2° La cuisine peut être faite si la cour n'est pas en servitude; si la cour est en servitude, rien ne peut être fait.

3° Nous ne voyons pas l'intérêt qu'il y aurait à élever le mur *r* en laissant une ouverture de la largeur du balcon; quant au paiement de la mitoyenneté dont nous parle notre correspondant, à qui pourrait-elle être réclamée et pourquoi?

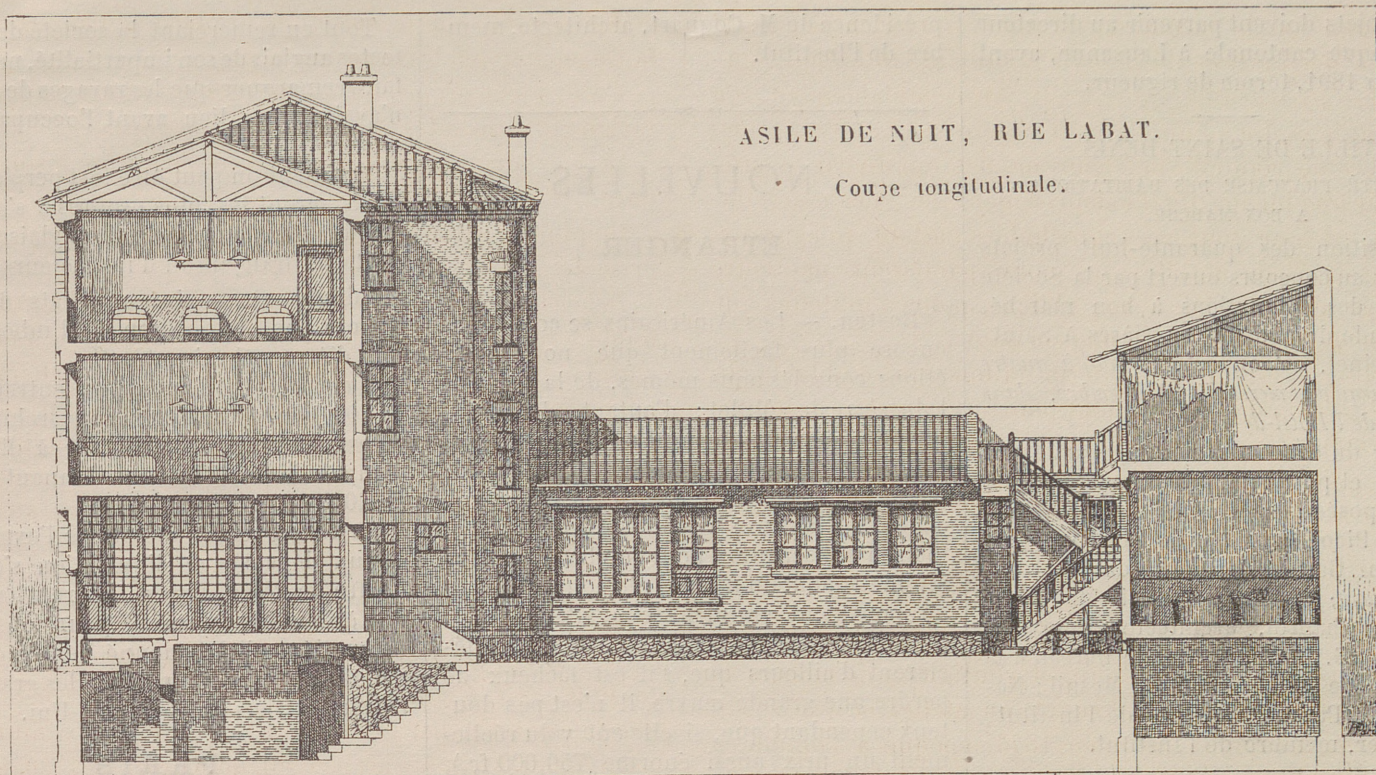
*Le secrétaire du Comité de Jurisprudence,
Henri Ravon, architecte.*

NOTE SUR L'ASILE DE NUIT

RUE LABAT 44

(Voyez page 81.)

II. Dispensaire. — Si l'on redescend au rez-de-chaussée, on pénètre près de l'escalier dans le dispensaire pour enfants. Longeant le mur mitoyen, un corridor dessert le cabinet du



ASILE DE NUIT, RUE LABAT.

Coupe longitudinale.

médecin, une salle de pansement, une salle de douches et enfin une salle de bains garnie de douze baignoires. — Cette dernière salle forme le fond de la cour et communique avec l'annexe de l'ancien bâtiment. — Là deux salles forment la pharmacie et la salle de communauté pour les sœurs de service. — On peut de là pénétrer dans le bureau de la directrice, séparé par l'escalier de la salle à manger déjà indiquée. Au premier sont les magasins de vêtements; au deuxième les logements du personnel de la maison.

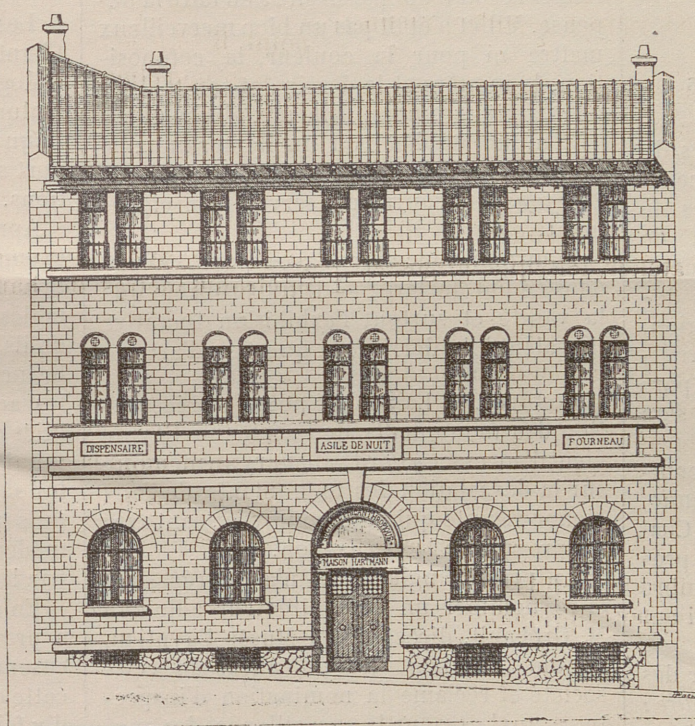
Dans la cour, au fond, un escalier accède à un séchoir établi au-dessus de la salle de bains, un autre à une cave sous cette même salle.

Près du passage d'entrée sur rue, un escalier descend au sous-sol du bâtiment principal.

Là on accède dans une salle recoupée par une cloison vitrée. Une partie sert de laverie (avec double auge en ciment), l'autre partie est destinée au repassage du linge.

A côté, sous le perron intérieur d'entrée et ouvrant sur le corridor du sous-sol, est un séchoir chauffé par la canalisation et muni d'une cheminée d'appel.

Sans rien négliger de ce qui peut être utile, on a cherché dans cette installation la plus grande simplicité. Aussi la construction, d'un style pseudo-romain, n'a-t-elle coûté avec tout le mobilier fixe que la somme de 120,000 francs. Encore cette somme comprend-elle 11,000 francs pour les puits bétonnés (de 18^m) nécessités par d'anciennes carrières, puis 5,000 francs pour restauration de l'ancienne habitation conservée. — Il reste pour la construction neuve proprement dite : 104,000 francs qui sont à répartir sur 140^m² de bâtiment



Façade principale.

à quatre étage, et 115^m² à un étage; soit 122 francs par mètre à un étage.

CONCOURS

VILLE DE COMPIÈGNE

Construction de salles de malades et réunion de l'hôpital et de l'hospice de vieillards.

Du 20 novembre 1890 au 20 février 1891, un concours sera ouvert entre les architectes français pour un projet de construction de salles de malades dans le jardin de l'hospice des indigents.

L'évaluation des travaux ne devra pas dépasser, à forfait, 450,000 fr.

Le projet primé n° 1 aura l'exécution et une provision de 3,000 fr. sur ces honoraires qui sont fixés à 4 %.

Le n° 2 aura un prix de 2,000 francs. Le n° 3 aura un prix de 1,000 francs.

L'adjudication n'aura lieu qu'autant qu'il y aura constructeur à 450,000 francs.

Après deux tentatives d'adjudications, l'administration des hôpitaux reprendra sa liberté d'action et sera complètement dégagée de toute obligation à l'égard du lauréat.

BANQUE CANTONALE VAUDOISE

La Banque cantonale vaudoise ouvre un concours entre les architectes suisses ou établis en Suisse pour l'élaboration des plans d'un nouveau bâtiment d'administration. Une somme de dix mille francs est mise à la disposition du jury pour y être distribuée en quatre prix au plus.

Le directeur de la Banque fera parvenir *franco* à MM. les architectes qui lui en feront la demande le programme du concours auquel sera joint le plan du terrain disponible et des rues avoisinantes avec cotes de nivellement.

Les projets doivent parvenir au directeur de la Banque cantonale à Lausanne, avant le 1^{er} juin 1891, terme de rigueur.

VILLE DE SAINT-DENIS

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES HABITATIONS
A BON MARCHÉ

L'exposition des quarante-huit projets présentés au concours ouvert par la Société française des habitations à bon marché, pour l'étude de maisons ouvrières à Saint-Denis (Seine), est ouverte de midi à quatre heures, jusqu'au mercredi 10 décembre, dans les salons de l'Hôtel-de-Ville.

Le jury du concours, nommé partie par la Société et partie par les concurrents, est ainsi composée :

MM. G. Picot, membre de l'Institut, président; Ch. Garnier, membre de l'Institut, vice-président; Ch. Lucas, architecte, secrétaire; W. Chabrol, architecte; Dainville, architecte; G. Jourdan, chef de bureau à la préfecture de la Seine; D^r du Mesnil; Naville, J.-L. Pascal, membre de l'Institut; Vaudremer, membre de l'Institut.

SOCIÉTÉS D'ARCHITECTES

SOCIÉTÉ RÉGIONALE DES ARCHITECTES
DU LIMOUSIN

La Société régionale des architectes du Limousin est aujourd'hui fondée, grâce au concours d'architectes, anciens élèves de l'École nationale des Beaux-Arts et de l'École centrale des arts et manufactures, auxquels se sont joints les architectes départementaux ou municipaux de la région.

Cette société est ouverte, car tout architecte honorable, présenté par deux parrains, déjà membres de la société, y sera bien accueilli.

La région embrassée par la société comprend les départements de la Haute-Vienne, de la Creuse, de la Corrèze et de la Charente, lesquels ont donné les dix-sept premiers membres titulaires, dont le nombre ne peut manquer de s'accroître et qui ont ainsi constitué leur bureau :

Président : M. C. L. Geay, inspecteur des édifices du diocèse de Limoges; secrétaire : M. Jules Tixier, architecte à Limoges; trésorier : M. Mallet, architecte à Limoges.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES ARCHITECTES

Voici la composition du conseil de la Société nationale des architectes pour l'année 1890-1891 :

MM. J. Bourdeix, président; Fernoux, vice-président; F. Bouhon, secrétaire général; G. Lefèvre, secrétaire du conseil; Lecavelé, trésorier; Desjardins, bibliothécaire-archiviste; Landéville, censeur; Péan, Lesueur, Alinot, Vacherot, Talpone, Thomiot, Cornette, titulaires.

BANQUET DES ANCIENS ÉLÈVES ARCHITECTES

DE L'ÉCOLE DES BEAUX-ARTS

Le banquet annuel aura lieu le lundi 8 décembre, à l'Hôtel Continental, sous la

présidence de M. Coquart, architecte, membre de l'Institut.

NOUVELLES

ÉTRANGER

Boston. — Les Américains se consolent, encore plus facilement que nous nous étions consolés nous-mêmes, de la perte de l'*Angelus* de Millet; d'autant, disent-ils, qu'il y a pour eux un profit net de 40,000 dollars (200,000 fr.). Certes les directeurs de l'association de l'art américain (qui avait acheté ce tableau) regrettent son départ, mais la souscription pour le placer au Musée métropolitain n'a pas été couverte et ils ne pouvaient vraiment y « aller de leur poche » d'une somme aussi ronde. Ils déclarent d'ailleurs que, s'il est fâcheux de perdre une grande œuvre, il n'est pas douteux cependant que, si elle eût valu réellement un prix aussi énorme (750,000 fr.), l'Association n'eût pas hésité à en faire la dépense. Millet n'était pas un bien merveilleux maître ni pour la couleur, la composition, la lumière et le dessin; et son tableau ne saurait être aussi utile aux élèves qu'un Titien, un Raphaël ou un Rembrandt; le sentiment et le charme qui se dégagent de l'*Angelus* ne sauraient servir d'enseignement.

Pourquoi donc alors l'avoir payé 550,000 dans ce but déclaré? — Il est probable que la vanité et surtout l'exhibition lucrative laissaient loin derrière la question d'art.

Londres. — La Société pour la préservation des monuments de l'ancienne Egypte vient d'adresser à Lord Salisbury un mémoire sur la dévastation des monuments de l'ancienne Egypte qui va toujours croissant avec les progrès de la civilisation.

La presse anglaise qui n'a pu réussir à faire nommer un sous-directeur adjoint à M. Grébault, directeur au Musée Egyptien, appuie fortement les doléances de cette société et réclame la nomination d'inspecteurs anglais pour la surveillance des monuments.

C'est évidemment donner à la question une autre forme pour arriver au même but, la nomination d'un adjoint à M. Grébault dont les fonctions, dit-on, sont déjà trop lourdes pour qu'il puisse apporter une vigilance suffisante au système d'inspection.

La Société des architectes anglais (*The Royal Institute of British Architects*) a adressé aussi une pétition dans le même sens au premier ministre.

Toutefois cette société qui dernièrement demandait aussi la nomination d'un agent anglais a cru devoir demander seulement des *competent officials*, au lieu de *English officials* exclusivement.

En faisant cela la société a voulu rendre hommage à la nation qui avait l'Egypte dans ses propres mains avant l'occupation anglaise; et elle pense qu'il faut laisser le gouvernement égyptien libre de nommer un anglais ou un français (*The R. I. B. A. journal*).

Tout en remerciant la société des architectes anglais de son impartialité, ne peut-on faire remarquer que les ravages de touristes n'avaient pas lieu avant l'occupation anglaise.

Vraiment on peut être fort perplexe : lesquels seront les plus propres à s'opposer à des déprédations surtout anglaises, d'inspecteurs français ou d'inspecteurs anglais?

Edimbourg. — Les résultats financiers donnés par l'Exposition d'Edimbourg sont loin d'être satisfaisants.

Il est dû actuellement aux entrepreneurs 14.700 livres sterling; aux architectes et divers employés 600 livres; à différentes compagnies 25.433 livres donnant un total de 40.733 livres sterling.

Le déficit relatif au coût de l'exploitation et aux dépenses de liquidation s'élève au chiffre de 24 917 livres. Les résultats obtenus à Edimbourg auront pour conséquence de modérer l'élan donné depuis quelques années aux expositions dans les grands centres industriels du Royaume-Uni.

PARIS

Les poêles mobiles. — M. le docteur A. Chantemesse, chef du laboratoire de bactériologie à la Faculté de médecine, a donné lecture au Comité consultatif d'hygiène publique de France d'un très intéressant rapport sur le mode de chauffage des habitations.

Après avoir établi par de nombreux exemples que les poêles mobiles à combustion lente possèdent des défauts redoutables, la grande quantité de gaz toxiques qu'ils dégagent étant éliminés d'une façon beaucoup trop souvent défectueuse, et que les accidents d'intoxication se sont multipliés depuis deux ans dans des proportions inquiétantes, le rapporteur a constaté que les sages prescriptions recommandées depuis plusieurs années par l'Académie de médecine n'avaient jamais été observées par les intéressés, fabricants ou clients.

En conséquence, le docteur Chantemesse a proposé, tout en maintenant dans leur ensemble les conclusions adoptées jadis sur cette question par l'Académie de médecine, d'y faire les additions suivantes :

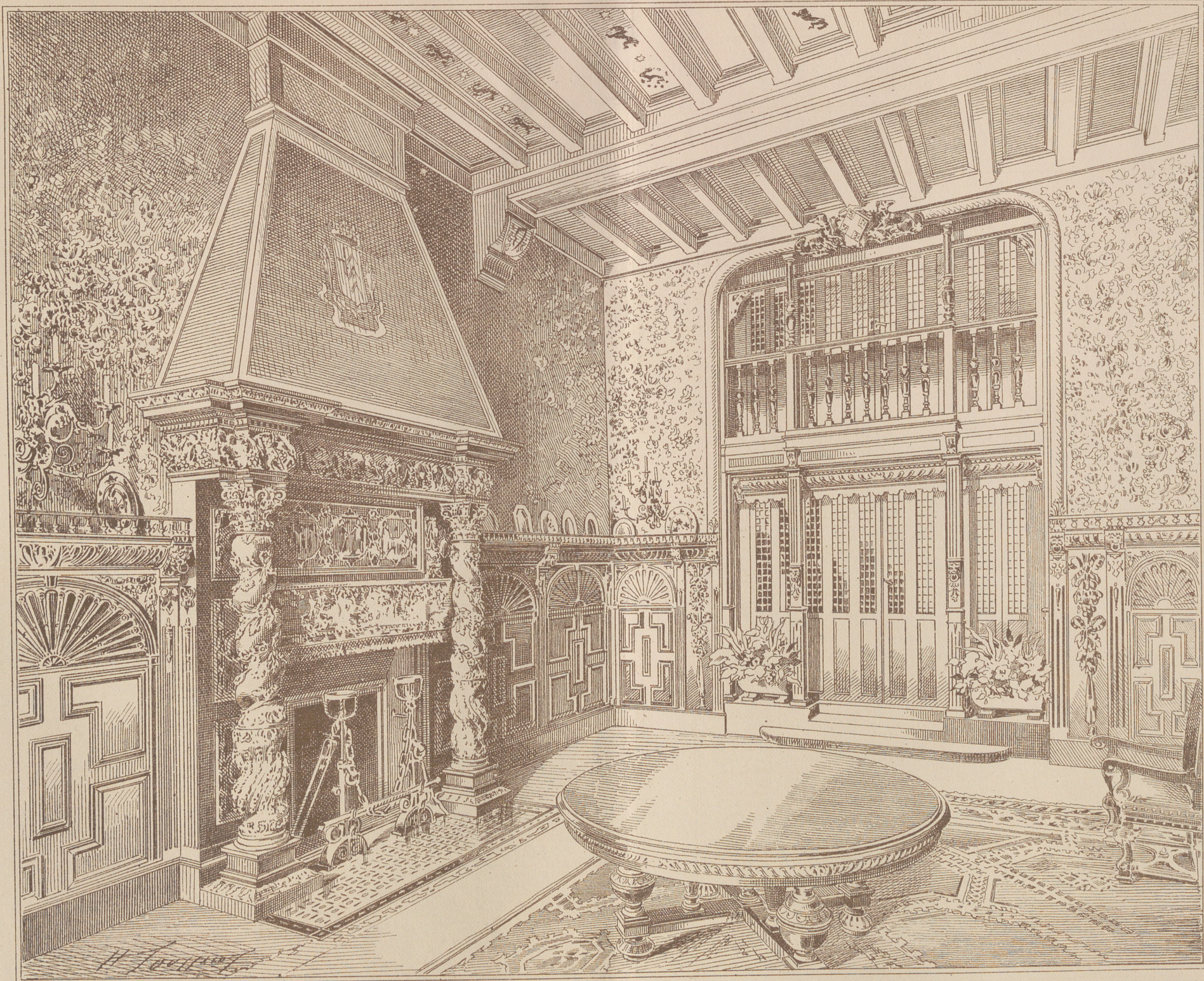
1^o Il y a lieu de signaler particulièrement les dangers de la mobilité des poêles à combustion lente;

2^o L'installation d'un poêle à combustion lente dans une pièce doit être précédée d'une enquête faite par l'architecte du locataire ou du propriétaire de la maison, pour s'assurer que la ventilation de la pièce est suffisante, que le coffre de la cheminée ne communique pas avec celui d'autres cheminées voisines, et enfin que des ouvertures telles que celles des ventelles, dites de ventilation, ne permettent pas aux gaz toxiques contenus dans le coffre de la cheminée de refluer dans la chambre.

Le Comité consultatif a adopté, à l'unanimité, les conclusions du rapport de M. le docteur Chantemesse.

Le Gérant : P. PLANAT.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, 17, RUE CASSETTE



HÔTEL PRIVÉ A PARIS. ARCHITECTE: M. OLÉZINSKI



HÔTEL PRIVÉ A PARIS — ARCHITECTE: M. OLÉZINSKI

Cote officielle rédigée par les Courtiers de Marchandises assermentés
au Tribunal de Commerce de la Seine. — Cours du 15 au 22 Novembre 1890.

BILLETS DE BANQUE				
Anglais.....	25 27	25 29	Portugais.....	556
Ecos. et Ir.	25 12	25 14	Indo-Anglais ..	1 00
Australiens.....	25 75		Mauritius.....	5 50
Russes.....	310 ..	312 ..	Réunion.....	35
Brahiliens.....	218 ..		Belges.....	99 95 100 05
Brésiliens.....	25 ..		Suisse.....	98 70 99 80
Hollandais.....	205 60	205 80	Italiens.....	98 70 99 80
Javanais.....	202 50		Algériens.....	99 80 99 90
Autrichiens.....	226 50	228 ..	Roumains.....	79
Allemands.....	123 65	123 85	Espagnols.....	95 25 95 65
Scandinaves.....	138 60	138 ..	Grecs.....	99
Américains.....	514 ..	516 ..	Hollandais.....	99
Canadiens.....	514 ..	516 ..	Serbes.....	95

MATIÈRES PREMIÈRES ET PRODUITS CHIMIQUES (Place de Bordeaux)

Cours du 24 septembre au 27 novembre 1890 (divers changements à partir du 24 octobre 1890).

Acide sulfurique.....	les 100 kil.	14 50	"	Girofle de Cayenne, en entrepôt.....	le kil.	3 70	4 20
— muriatique.....	—	12	"	— de Bourbon.....	—	3 50	4 20
— tartrique.....	—	340	350	Gommes, bas du fleuve.....	les 100 kil.	1 60	1 80
Alcools :				Graines de Genièvre.....	—	20	"
Eaux-de-vie à 52. Armagnac, Bas.....	155	logé.		— colza.....	—	25	28
— — — — —	140	"		— lin.....	l'hectol.	27	29
— — — — —	135	"		— moutarde.....	les 100 kil.	35	40
— — — — —	M	"		Huile d'Olive surfine.....	—	135	193
— — — — —	M	"		— — — — —	—	145	190
Esprit 3/6 Languedoc 89°.....	110	"		— — — — —	—	125	140
— — — — —	41	nu.		— — — — —	—	115	120
Tafia Martinique.....	62	70		— — — — —	—	80	90
— — — — —	54	logé.		— d'oeillette fine.....	—	110	"
Aloès sucratin entrepôt.....	le kil.	M	"	— de lin.....	—	55	56
Amandes en coque.....	les 100 kil.	95	100	— — — — —	—	80	85
— cassées douces.....	—	175	200	— da colza épurée. 1 ^{re} et 2 ^e qual.....	—	115	"
— — — — —	—	200	205	— d'arachide extra.....	—	90	"
— — — — —	—	M	"	— — — — —	—	70	"
Anis verts, à l'acquitté.....	le kil.	3 25	3 50	— lampante.....	—	105	"
Bablab.....	—	30	34	— de sésame.....	—	M	"
Baume du Pérou, à l'entrepôt.....	11 75	12	"	— de coton.....	—	M	"
— — — — —	6	7	"	— — — — —	—	M	"
Benjoin en larmes, —.....	9 50	10	"	Jalap.....	—	2 75	4
Bois de teinture :				Lac-dye D. T, à l'acquitté.....	—	M	"
Bresillet.....	à l'acq. les 100 kil.	20	21	Noix.....	les 50 kil.	13	20
Campeche Espagne.....	—	M	"	Noix cocos.....	—	40	55
— — — — —	—	16	17	Mélasse.....	les 100 kil.	30	35
— — — — —	—	11	12	Miel de chaudière.....	—	60	"
— — — — —	—	16	17	— à la main.....	—	80	85
Calliatur.....	—	M	"	Musc, Tankin en grains.....	le kil.	M	"
Pernambouc.....	—	M	"	— — — — —	—	M	"
Jaune Cuba.....	—	20	24	Muscades de Bourbon, à l'entrepôt.....	le kil.	5 50	6 50
— — — — —	—	10	11	Orseille des mers du sud.....	les 100 kil.	80	85
— — — — —	—	16	17	— de Madagascar.....	—	115	120
Lima.....	—	M	"	Piment Jamaïque.....	—	80	92 50
Nicaragua.....	—	M	"	— Tabago.....	—	60	65
Sapan.....	—	20	25	Perlasse d'Amérique.....	—	M	"
Sainte-Marthe.....	—	20	21	Poivre Alépy lourd, à l'entrepôt.....	—	1 32	1 40
Sandal rouge.....	—	M	"	— — — — —	—	1 32	1 40
Tampico.....	—	14	"	— — — — —	—	2	25
Brais noir sec, à l'acq.....	—	8	"	— — — — —	—	118	120
— — — — —	—	8 50	"	Penang et Saigon.....	—	12	15
— — — — —	—	10	"	Potasse d'Amérique.....	—	12	15
Cacao, Martinique, Guadeloupe, à l'entr.....	le kil.	71	74	Prunes 50 à 55 fruits à la livre.....	les 50 kil.	50	65
— — — — —	—	80	85	— — — — —	—	45	50
— — — — —	—	85	90	— — — — —	—	37	45
— — — — —	—	1 10	1 20	— — — — —	—	40	"
— — — — —	—	84	95	— — — — —	—	18	20
— — — — —	—	90	100	— — — — —	—	M	"
— — — — —	—	80	82	— — — — —	—	18 50	"
— — — — —	—	55	60	— — — — —	—	6	7 50
— — — — —	—	145	148	Quinquina Loxa gris.....	—	9	10 50
Café Guadeloupier.....	les 50 kil.	138	140	— — — — —	—	9 50	10
— Bourbon, suiv. qual.....	—	M	"	— — — — —	—	50	52
— — — — —	—	M	"	Résine jaune en pain.....	les 100 kil.	3 90	4 50
— — — — —	—	M	"	Rhubarbe mondée.....	—	48	"
— — — — —	—	M	"	Riz Caroline nouveau, à l'acquitté.....	—	15	16
— — — — —	—	M	"	— — — — —	—	33	35
— — — — —	—	M	"	— — — — —	—	17 50	"
— — — — —	—	125	135	— — — — —	—	27 50	"
— — — — —	—	126	135	— — — — —	—	19	"
— — — — —	—	100	115	— — — — —	—	20	25
— — — — —	—	132 50	135	— — — — —	—	18	19
— — — — —	—	127	128	— — — — —	—	350	500
— — — — —	—	135	140	— — — — —	—	212	240
— — — — —	—	M	"	Safran d'Espagne, en entrepôt.....	—	100	125
— — — — —	—	M	"	— du Gâtinais.....	—	140	160
— — — — —	—	M	"	Salsepareille (C. A.).....	les 50 kil.	110	115
— — — — —	—	120	122	— — — — —	—	65	75
— — — — —	—	118	119	Sardines.....	le baril.	64	66
— — — — —	—	M	"	Savon blanc.....	les 100 kil.	50	"
— — — — —	—	6 50	10	— — — — —	—	18	19
— — — — —	—	6 50	10	— — — — —	—	24	25
— — — — —	—	325	"	Soufre fleur, à l'acquitté.....	—	18	"
— — — — —	—	270	290	— — — — —	—	48	"
— — — — —	—	4 50	5	Soufre sublimé.....	—	28	"
— — — — —	—	5 90	6	Sucres bruts : Martinique et Guadeloupe	—	87	87 50
— — — — —	—	5	5 25	— — — — —	—	87	87 50
— — — — —	—	11	12	— — — — —	—	M	"
— — — — —	—	12 50	15	— — — — —	—	95	95 50
— — — — —	—	18	20	— — — — —	—	"	"
— — — — —	—	21	25	— — — — —	—	108	109
— — — — —	—	28	31	— — — — —	—	33	30
— — — — —	—	255	260	— — — — —	—	230	270
— — — — —	—	M	"	— — — — —	—	297 50	300
— — — — —	—	35	40	— — — — —	—	240	260
— — — — —	—	25	30	— — — — —	—	210	220
— — — — —	—	8 50	9	— — — — —	—	270	275
— — — — —	—	M	"	Thés poudre-à-canon.....	le kil.	4	8
— — — — —	—	63	71	— — — — —	—	4 50	8
— — — — —	—	67	72	— — — — —	—	6 50	7
— — — — —	—	50	54	— — — — —	—	10	12
— — — — —	—	M	"	— — — — —	—	9	15
Gambier, à l'acquitté.....	—	50	54	— — — — —	—	330	310
Garance d'Avignon.....	—	M	"	Verdet en pain extra-sec.....	les 100 kil.	330	310

Reproduction interdite.

MATIERES PREMIERES ET PRODUITS CHIMIQUES (Place de Londres)

Cours du 9 octobre au 27 novembre 1890 (divers changements à partir du 24 octobre 1890).

La tonne anglaise = 1,016 kil.; le cwt. = 50 kil. 3/4; — la liv. = 0 kil. 453 gr.; — le sh. = 1 fr. 15; le d. 0 fr. 10.

		s. d.	s. d.			s. d.	s. d.
Acétate de chaux, blanc.....	le cwt.	26 00	26 6	— — brune.....	le wt.	24 0	26 8
Acide acétique.....	la livre.	0 2 1/2	0 0	— de ricin.....	—	4 1/2	4 1/2
— chlorhydrique.....	le cwt.	4 6	7 6	— essentielles.....	—	25 0	27 0
— citrique.....	la livre.	0 4 1/2	2 3/4	Essences amandes.....	la livre.	9 10	10 6
— nitrique.....	—	0 3 1/2	0 3	— bergamote.....	l'once.	0 0	0 0
— oxalique.....	—	0 3 1/2	0 3	— cannelle.....	la livre.	3 7	3 5
— sulfurique.....	—	0 0 3/4	1 0	— citron.....	—	1 3	4 0
— tartrique cristaux.....	la livre.	1 1 3/4	1 3 1/2	— citronnelle.....	l'once.	0 4 1/4	0 0 7/8
Aloès Barbades.....	le cwt.	26 0	41 0	— de roses.....	—	13 0	22 0
— Cap bon.....	—	28 0	35 6	— feuilles de cannelle.....	—	0 0	0 0
Alun.....	partonne	108 0	110 0	— genièvre.....	—	1 6	2 0
— en poudre.....	—	120 0	125 0	— anis star.....	la livre.	5 11	5 8
Antimoine, minéral.....	le cwt.	23 0	24 0	— laurier.....	—	0 0	0 0
— étoile.....	—	34 0	35 0	— lavande mitcham.....	—	40 0	53 0
Arsenic blanc en morceaux.....	—	43 3	13 9	— macis.....	l'once.	0 2	0 0
Baryte hydratée cristallisée.....	—	23 0	24 0	— menthe german.....	la livre.	10 3	10 6
Baume Canada.....	la livre.	1 5	1 9	— poiv. anglaise.....	—	9 0	10 0
— copahu.....	—	2 5	2 6	— améric.....	—	0 0	0 0
— du Pérou.....	—	5 0	4 0	— muscade.....	l'once.	0 0	0 0
— de Tolu.....	—	1 4 0/0	1 1	— néroli.....	—	7 0	13 2
Benzole sub.....	—	4 0	3 1	— orange.....	la livre.	5 0	5 6
Bicarbonate de soude.....	le cwt.	6 5	6 9	— patchouli.....	l'once.	1 6	2 1
Bichromate de potasse.....	la livre.	0 4 1/4	0 4 3/4	— thym.....	la livre.	2 6	0 0
Borax brut.....	le cwt.	28 0	27 6				
— raffiné anglais.....	—	28 6	30 0	Hyposulfite de soude.....	le cwt.	6 6	8 6
Bromure de potassium.....	la livre.	1 5	1 9	Iode sublimé, sec.....	l'once.	0 9	0 9
Cachou jaune ou gambier.....	le cwt.	0 0	0 0	Iodure de potassium.....	la livre.	11 3	11 0
Calomel.....	la livre.	3 5	3 2	Ipecacuanha.....	—	7 3	8 6
Camomille (fleurs de).....	le cwt.	0 0	79 0	Jalap bon.....	—	0 9 3/4	10 6
Camphre de Chine.....	—	170 6	0 0	Jus de citron.....	le degré.	0 0	0 0
— du Japon.....	—	170 6	175 0	Magnésie calcinée.....	la livre.	1 2	1 3
— raffiné anglais.....	la livre.	2 0	0 0	Mercur.....	la bout.	195 0	196 0
Cantharides China.....	—	4 6	4 9	Minium rouge.....	le cwt.	0 0	0 0
— de Russie.....	—	7 6	9 0	— orange.....	—	0 0	0 0
Carbonate d'ammoniaque.....	le cwt.	0 3 3/4	0 3 1/2	Musc.....	l'once.	88 0	60 0
— de magnésie.....	—	40 0	39 0	Nitrate de soude.....	le cwt.	10 0	11 3
— de perlas Canada.....	—	0 0	0 0	Noix vomique.....	—	7 0	11 0
— de potasse.....	—	30 9	31 0	Opium, Turquo.....	le cwt.	15 0	14 0
— de soude (cendres).....	la degré.	0 1 3/8	0 1 1/4	— inférieur.....	—	15 0	14 0
Cardamome Malabar, bonne.....	la livre.	4 6	2 5	Phosphate tribasique d'am.....	le cwt.	0 0	0 0
Castoreum.....	—	31 0	35 0	Phosphore.....	la livre.	2 3	2 4
Chlorate de potasse.....	—	0 4 1/2	0 4 3/4	Prussiate de potasse.....	—	0 9 1/2	0 10 1/2
Chlorhydrate d'ammoniaque.....	la tonne.	540 0	520 0	— rouge.....	—	0 0	0 0
Chlorure de chaux.....	le cwt.	5 10	5 5	Quinquinas, Kaitssaya.....	—	1 0	2 0
— de potassium.....	—	9 0	0 0	— Carthagène.....	—	1 1	2 0
Coculus indicus.....	—	8 6	10 6	— Pérou gris.....	—	0 0	1 8
Cochenille Mexique noire.....	la livre.	1 4	1 9	Cannelle alba.....	le cwt.	25 0	27 6
Coloquinte.....	—	0 10	2 0	— de gentiane.....	—	30 0	37 6
Couperose verte.....	la tonne.	55 0	0 0	Racines de gentiane.....	—	23 6	25 0
Crème de tartre de France.....	—	93 6	94 0	— d'iris.....	—	23 0	20 0
— 1 ^{re} qualité.....	le cwt.	98 6	100 6	— de pariétaire.....	—	68 0	80 0
Cristaux de soude.....	—	2 9	2 10	— de rhatania.....	la livre.	0 5	0 6
Cubèbes.....	—	410 0	445 0	Rhubarbe Chine, bonne et belle.....	—	2 3	0 0
Cumin.....	—	22 0	26 0	— moyenne ordin.....	—	0 8	1 3
Glycérine allemande:				Safran Espagne.....	—	24 0	41 0
— raffinée.....	—	67 0	68 0	Salap.....	le cwt.	0 0	0 0
Brut brune.....	—	50 0	52 0	Salpêtre Bengale, au-dessous de	—	16 6	16 7 1/2
Gomme adragante (feuilles).....	le cwt.	120 0	180 0	— a 6 0/0.....	—	16 3	0 0
— en sortes.....	—	20 0	180 0	— a 6 0/0, dess. de	—	21 3	22 3
— arabique El, belle pâte.....	—	80 0	110 0	Salpêtre anglais, raffiné.....	la livre.	0 7	0 10
— sortes, bonne à belle.....	—	20 0	75 0	— Honduras.....	—	1 2	1 5
— assa fétida ordinaire.....	—	28 6	36 0	— Jamaïque.....	—	1 0	1 4
— brune.....	—	18 0	28 0	Scammonée, vierge.....	—	18 0	24 0
— benjoin, 1 ^{re} qualité.....	—	18 0	36 0	— 2 ^e et ordinaire.....	—	5 0	17 0
— 2 ^e	—	0 0	42 0	Sel ammoniac anglais.....	le cwt.	37 0	35 0
— copale Angola rouge.....	—	145 0	152 6	— d'Épsum.....	—	11 6	4 6
— Manille.....	—	20 0	85 0	— de Glauber.....	—	3 6	5 0
Dammar pale.....	le cwt.	70 0	82 6	Séné, Bombay.....	la livre.	0 0	0 0
Euphorbe.....	—	12 6	20 0	— Tinnevely.....	—	1 1 1/2	0 3
Gaiac.....	la livre.	0 6	1 6	— Alexandrie.....	—	0 1 1/4	1 4
Galbanum.....	—	0 3	1 5	Soude caustique.....	le cwt.	9 6 1/2	10 6
Kino.....	le cwt.	20 0	48 0	Soufre brut.....	—	6 6	6 0
mastic, choix.....	la livre.	0 0	3 1	— canon.....	—	8 0	7 6
Myrrhe, bonne et belle.....	le cwt.	100 0	157 0	— fleur.....	—	8 6	8 9
— en sortes.....	—	76 0	95 0	Spermaceti raffiné.....	la livre.	1 11	2 0
Sandaracque.....	—	60 0	105 6	Sublimé corrosif.....	—	2 9 0/0	2 8
Sénégal.....	—	128 6	130 0	Sucre de plomb.....	le cwt.	22 0	25 6
Turquie, belle.....	—	220 0	340 0	— brun.....	—	47 6	0 0
— 2 ^e et inférieure.....	—	170 0	280 0	Sulfate d'ammoniaque.....	la tonne.	237 6	238 0
— en sortes.....	—	175 0	180 0	— de cuivre.....	le twc.	26 0	30 5
Huiles d'amande.....	la livre.	1 3	0 0	— de potasse.....	—	10 6	11 6
— de baleine, mer du Sud.....	le cwt.	41 0	42 0	— de quinine, anglais.....	l'once.	3 0	0 0
— pale.....	—	46 0	48 0	— français.....	—	2 9	0 0
— jaune.....	—	44 0	46 0	Tamarins (Indes orientales).....	le cwt.	8 0	8 6
— brune.....	—	0 0	0 0	— (Indes occidentales).....	—	9 0	11 0
— Indes-Orient.....	—	36 10	37 0	Tartre du Cap.....	—	0 0	0 0
— de coco, Cochin.....	—	35 15	36 10	— de Porto, rouge.....	—	0 0	0 0
— de coton.....	—	22 0	22 6	Thymol.....	la livre.	20 0	24 0
— de morue.....	—	25 0	26 0	Verdel.....	—	0 9 1/4	1 0
Huiles de palme, belle.....	—	24 10	24 0	Vermillon anglais.....	—	3 0	0 0
— de phoque, pale.....	—	30 0	0 0				
— jaune.....	—	27 0	0 0				

(Reproduction expressement interdite.)

PEINTURES ET PRODUITS DIVERS (Place de Paris)

Prix marchand. — Conditions d'usage

Cours du 23 octobre au 27 novembre 1890.

(Derniers changements à partir du 1^{er} novembre 1890.)

PEINTURE	PARIS	HORS PARIS	PEINTURE (suite)	GROS	DÉTAIL
Blanc de neige V. M.....	*/. kilos.	123 »	jaune extra-fine lavée. */. kilos.	35 »	60 »
— de zinc n° 1. V. M....	—	78 »	— rouge ordinaire.....	9 50	20 »
— — 2. — ...	—	73 »	— — 1/2 fine lavée....	20 »	30 »
Gris pierre.....	—	56 »	— — fine lavée.....	27 »	40 »
Gris ardoise.....	—	66 »	— — surfine lavée....	33 »	50 »
Blanc neige à l'huile.....	—	138 »	— — extra-fine lavée. —	38 »	60 »
— zinc —	—	93 »	Ogres des Ardennes (poids brut)		
Céruse poudre (1 ^{re} marques).	—	53 »	Ocre mexico clair et foncé.. */. kilos.	20 »	40 »
— pure à l'huile. T. L..	—	55 »	— — rouge.....	22 »	40 »
— marques diverses....	—	53 »	Vernis gomme laque..... le litre...	1 80	2 20
— n° 2 —	—	45 »	Vernis extérieur n° 1.....	3 50	4 »
Cire jaune en briques..... le kilo...	3 75	3 30	— mixte n°	3 »	3 5
Cire blanche vierge.....	5 50	5 »	— intérieur n° 1.....	50	4 »
Essence térébenthine..... */. kilos.	92 »	80 »	— à polir.....	3 50	4 »
Huile de lin à clair.....	112 »	63 »	Siccatif chromo-cire..... le kilo...	1 25	1 50
Huile blanche pavot.....	138 »	88 »	— à l'alcool.....	1 50	1 80
Huile cui siccatrice.....	125 »	100 »	PRODUITS CHIMIQUES		
Huile minérale (pétrole).... le litre...	70 »	50 »	Acide sulfurique 66°..... */. kilos.	13 »	30 »
Essence minérale.....	75 »	55 »	— muriatique.....	40 »	30 »
Méthylène (esprit de bois)...	140 »	130 »	— nitrique.....	50 »	80 »
Benzine.....	110 »	95 »	Alcali volatil.....	40 »	90 »
Mastic à l'huile (vitriers).... */. kilos.	20 »	16 »	Alcool dénaturé..... */. litres.	120 »	160 »
Ogres broyés à l'huile.....	60 »	55 »	Carbonate de soude..... */. kilos.	12 »	20 »
Noir végétal ou minéral.....	70 »	65 »	Chlorure de chaux.....	35 »	50 »
PEINTURE	GROS	DÉTAIL			
Colle de pâte..... le baquet.	3 »	» 10	Colle Givet 1 ^{re} qualité.....	170 »	190 »
Colle de peau double..... */. kilos.	22 »	30 »	Colle Lyon médaille.....	105 »	120 »
Colle soluble économique.....	50 »	60 »	Bichromate de potasse.....	150 »	180 »
Eau seconde..... le litre...	» 20	» 30	Borax M. C.....	100 »	160 »
Enduits hydrofuges L. CARON			Colophane (brai clair).....	25 »	50 »
Préservatif-Léo (gris)..... le kilo...	2 »	2 50	Mastic Serbat.....	70 »	90 »
Enduit Émail (blanc).....	1 80	2 »	— au minium.....	90 »	110 »
Gris-Léo en poudre.....	1 »	1 25	Prussiate de potasse.....	250 »	320 »
Liquide Caron pr l'adhérence de la			Potasse d'Amérique.....	80 »	120 »
peinture à l'huile sur ciment.....	1 »	1 25	Potassium 40°... ..	25 »	80 »
Goudron de gaz..... */. kilos.	43 »	» 25	Résine blonde.....	20 »	50 »
— végétal.....	40 »	» 50	Sel ammoniac gris.....	170 »	200 »
Litharge fine.....	50 »	70 »	Soufre en canon.....	22 »	40 »
Minium plomb.....	48 »	60 »	Savon mou.....	44 »	60 »
— fer.....	25 »	40 »	Silicate de potasse 40°.....	30 »	70 »
Ogres d'Auxerre (poids brut)			Ponce en poudre.....	50 »	80 »
Ocre jaune ordinaire..... */. kilos.	7 50	20 »	— en pierres.....	50 »	80 »
— — 1/2 fine lavée....	12 »	30 »	Papier de verre..... les 100 feuil.	4 »	5 »
— — fine lavée.....	20 »	40 »	— émerisé.....	6 »	8 »
— — surfine lavée.....	28 »	50 »	Suif au creton..... les 100 kilos.	140 »	140 »
			Huile à graiss er... ..	200 »	250 »
			— fine.....	280 »	350 »

Reproduction partielle ou totale expressément interdite sans autorisation écrite.

TRAVAUX PARTICULIERS

Demandes en autorisation de bâtir.

Du 20 novembre 1890.

3^e arr. — Rue Notre-Dame-de-Nazareth, 58. — Prop., Baronne de Vilgruy, rue François-I^{er}, 9. — Arch., M. A. Durand, rue de Crussol, 5. — Maison de rapport.

5^e arr. — Rue de l'Arbaleste, 35-37. — Prop., M. A. Poulain, rue des Archives, 79. — Arch., M. Désiré Évrard, avenue du Maine, 182. — Quatre constructions.

14^e arr. — Rue d'Alésia, 188. — Prop., M. A. Gobert. — Arch., M. Paul Houéry, avenue de Neuilly, 150, à Neuilly-sur-Seine. — Usine pour fabrique de buses et corsets.

Du 21 novembre 1890.

2^e arr. — Rue de Marivaux, 9. — Prop., MM. Dugnio et Bié. — Arch., M. E. Duquesne, rue Beaurepaire, 48. — Modifications intérieures.

17^e arr. — Rue Cardinet, 147. — Prop., M. Verdin. — Arch., M. Louis Taisne, rue de la Bourse, 12. — Usine.

19^e arr. — Rue Pradier, 23. — Prop., M. A. Leclerc, rue du Faubourg-du-Temple, 84. — Transformation de boutique en logement.

19^e arr. — Rue de Mouzaïa, 51. — Prop., M. Babin. — Ecurie et remise

20^e arr. — Impasse du Parc, 6 (rue des Prairies). — Prop., M. Souchet. — Arch., M. Boutin, boulevard Saint-Germain, 10. — Diverses constructions.

Du 22 novembre 1890.

18^e arr. — Boulevard Ney et rue Jules-Cloquet, 2. — M. Descroix, locataire. — Architecte, M. L. Thierry, avenue de Saint-Ouen, 110. — Ecurie et logement de concierge.

Du 24 novembre 1890.

12^e arr. — Avenue de Saint-Mandé, 34-36. — Prop., M. L. Bois, rue d'Avron, 57. — Arch., M. Bonnet. — Deux pavillons.

13^e arr. — Rue de Patay, 26. — Prop., M. Coussidière, rue de Patay, 40. — Surélévation (4 étages).

14^e arr. — Rue Lecuirot (rue d'Alésia, 144). — Prop., M. E. Vallet, rue des Plantes, 41 ter. — Construction.

15^e arr. — Rue du Théâtre, 42, angle de la place Saint-Charles. — Prop., M. Boyer. — Arch., M. A. Besdel, rue d'Odessa, 43. — Surélévation (4 étages).

— Rue Mademoiselle, 99. — Prop., M. Berthe, rue du Pont-Neuf, 21. — Arch., MM. Ch. Peignet et L. Marnez, rue de Rennes, 181. — Construction.

— Rue Linois, 25. — Prop., M. Verlyck. — Petit bâtiment en aile intérieur.

18^e arr. — Boulevard de Rochechouart, 32. — Prop. et arch., M. P. Lobrol, rue Caumartin, 43. — Construction.

— Avenue de Saint-Ouen, 124. — Prop., M. Monel. — Arch., M. Jacques Bailly, rue de Clichy, 72. — Petite construction (2 étages).

Du 25 novembre 1890.

9^e arr. — Rue de Berlin, 13. — Prop., M. Landry, rue d'Amsterdam, 73. — Arch., M. Antonin Flandre, rue du Faubourg-Saint-Denis, 78. — Construction.

19^e arr. — Avenue Laumière. — Prop., Société anonyme des terrains et constructions du parc des Buttes-Chaumont. — Arch., M. Fouquiau, rue Clément-Marot. — 2 constructions.

Du 26 novembre 1890.

15^e arr. — Boulevard Lefebvre, 28, et chemin des Périchoux, 52. — Prop., M. Bideaux, rue du Cherche-Midi, 34. — Construction.

17^e arr. — Boulevard Péreire, 44. — Prop., M. Dubor de Rigaud, boulevard Péreire, 48. — Arch., M. Claudius Pupier, boulevard de Magenta, 21. — Hôtel.

Du 27 novembre 1890.

13^e arr. — Rue de Campo-Formio, 48. — Prop., M. E. Luce, rue Esquirol, 271. — Arch., M. Thibaut, rue de Rivoli, 36. — Construction.

15^e arr. — Rue des Fourneaux, 270. — Mlle Gamba (principale locataire). — Arch., M. L. Pène, rue Lecourbe 173. — Construction.

BULLETIN OFFICIEL DES ADJUDICATIONS
DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

RESULTATS

 Pour les détails, se reporter aux numéros d'ordre.

74. — Le Samedi 22 novembre 1890. — Fourniture des imprimés, des enveloppes imprimées et des reliures de registres à livrer aux divers services techniques relevant de la Direction des Travaux de Paris, pendant trois années, du 1^{er} janvier 1891 au 31 décembre 1893.

Premier lot. — M. Motteroz, 2, rue Mignon, adj. à 55 de rabais.

Deuxième lot. — M. Canot, adj. à 48.04 de rabais.

Troisième lot. — M. Mouillot, quai Voltaire, adj. à 46.05 de rabais.

77. — Le Samedi 22 novembre 1890. — Adjudication en un lot, des travaux de peinture, vitrerie et tenture, à exécuter pour la construction de l'école Estienne, boulevard d'Italie et rue de Gentilly (13^e arrondissement). Travaux classés dans la deuxième catégorie (Grands travaux d'architecture).

80. — Le Samedi 22 novembre 1890. — Adjudication en neuf lots, des travaux de : 1^o Terrasse et maçonnerie ; 2^o Charpente ; 3^o Couverture et plomberie ; 4^o Canalisation et appareils pour le gaz ; 5^o Menuiserie ; 6^o Parquetage ; 7^o Serrurerie ; 8^o Peinture, vitrerie et tenture ; 9^o Pavage, granit et asphalte, à exécuter pour l'agrandissement des écoles rue de Sambre-et-Meuse, et pour la construction d'une école de filles et d'une école maternelle, rue Vicq-d'Azir et rue Claude-Vellefaux (10^e arrondissement). — Travaux classés dans la deuxième catégorie (grands travaux d'architecture).

Terrasse et maçonnerie. — 276,075.

M. J. Pradeau, 46, boulevard Beaumarchais, adj. à 27.90 de rabais.

Charpente. — 30,110.

M. Treignier, 40, boulevard d'Italie, adj. à 38.40 de rabais.

Couverture et plomberie. — 31,344.

M. Jacquette, 36, rue d'Avron, adj. à 36.80 de rabais.

Canalisation et appareils pour le gaz. — 44,270.

Eclairage moderne, 99, faubourg du Temple, adj. à 44.50 de rabais.

Menuiserie. — 54,334.

L'Ebenisterie parisienne, 17 bis, cité Bertrand, adj. à 33.70 de rabais.

Parquetage. — 26,416.

Société coopérative des ouvriers parqueteurs, 10, rue de la Rosière, adj. à 26.40 de rabais.

Serrurerie. — 80,234.

M. J. Roussel, 44, rue Boinod, adj. à 23.50 de rabais.

Peinture, vitrerie et tenture. — 30,914.

M. Boisset, 83, boulevard Richard-Lenoir, adj. à 50.50 de rabais.

Pavage et granit. — 19,274.

M. Grandchamps, 46, rue du Ponceau, à Châtillon, adj. à 20.40 de rabais.

 Assistance publique. — 26 novembre.

Fournitures diverses.

Chaussures nécessaires au service de divers établissements de l'administration pour 1891, environ 7,450 paires de 8 modèles différents, 67,800 fr.

M. Lengaigne-Defosse, à Desvres (Pas-de-Calais), adj. à 23.50 de rabais.

Cuir divers pour chaussures nécessaires au service de l'atelier de cordonnerie de l'hospice de Bicêtre pendant l'année 1891. — 38,740 fr.

Société générale de fournitures militaires, 54, rue Rochechouart, adj. à 34.56 de rabais.

L'Administration informe les lecteurs qu'il y a actuellement trois journaux autorisés à reproduire les cours des matériaux de construction savoir : la *Semaine des constructeurs*, la *Construction Moderne* et le journal *l'Architecture*. Les cours que publient certains journaux sont incomplets et très souvent erronés.

ADJUDICATIONS NOUVELLES

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

Avis. — Le *Monteur général* portant la date du samedi est, à cause de son tirage élevé, composé le jeudi et expédié dès le vendredi matin de chaque semaine; il ne peut donc indiquer les résultats des adjudications qui ont lieu le samedi, ni publier les documents qui lui sont transmis le jeudi soir.

Pour les détails se reporter aux numéros d'ordre et consulter la partie non officielle.

78. — Le Samedi 6 décembre 1890. — Adjudication, en trois lots, des travaux de: 1^o Terrasse et maçonnerie; 2^o Menuiserie et Parquillage; 3^o Serrurerie; à exécuter pour l'agrandissement de l'école maternelle; rue de La Condamine, 79 (17^e arrondissement). Travaux classés dans la deuxième catégorie (grands travaux d'architecture).

79. — Le Samedi 6 décembre 1890. — Adjudication, en trois lots, des travaux de Terrasse et Maçonnerie, de charpente et de serrurerie, à exécuter pour la construction de l'asile Ledru-Rollin (asile de convalescence pour femmes relevant de couches), à Fontenay-aux-Roses (Seine) Travaux classés dans la deuxième catégorie (grands travaux d'architecture).

81. — Le Samedi 6 décembre 1890, à une heure et demie il sera procédé, au Palais du Tribunal de commerce, salle du Conseil de Préfecture, à l'adjudication, en 11 lots, au rabais, sur soumissions cachetées, de la fourniture du pain, de la viande de boucherie, du vin, de l'épicerie, du beurre, des œufs et du fromage de brie au collège Chaptal; de la viande de boucherie et du vin au collège Rollin; du vin, à l'école J.-B. Say; du pain, de la viande de boucherie et du vin, à l'Internat des Pupilles de la ville de Paris pour l'année 1891.

82. — Le Samedi 6 décembre 1890. — Adjudication, en un lot, de l'entreprise des travaux de maçonneries, terrassements, etc., à exécuter pour la modification de la limite du cimetière de l'Est, au droit de l'avenue de la République, et la reconstruction d'une partie du mur d'enceinte.

Le Préfet de la Seine, Signé: E. POUBELLE.

Par le Préfet:

Le Secrétaire général de la Préfecture:

Signé: LAURENCEAU

FAILLITES

20 novembre. — Petti, restaurateur, rue Vauvilliers, 31, actuellement rue Charlot, 4 (8074).

21 novembre. — Petit (Dane), marchande de modes au Temple, grande av. Dupetit-Thouars, 1024-1026 et boul. Voltaire, 117 (8075). — Denise (Marin), entrepreneur de serrurerie, à Montreuil-sous-Bois, 32, boulevard de l'Hôtel-de-Ville (8076). — Dambon (Cyprien-Joseph), marchand-boucher à Neuilly, rue du Marché (8077). — Limousin, boulanger, 14, rue Germain-Pilon, actuellement rue des Panoyaux, 49 (8078). — Surad, tenant manège à Asnières, 2, rue de Bretagne (8079). — Dutoit et Cie, entrepreneurs de bains et lavoir, à Ivry-sur-Seine, puis à Vitry, avenue du Chemin-de-Fer, villa des Fleurs (8080). — Société fermière de la Société générale des applications photographiques, 3, rue de l'Echelle (8081). — Subtil (Charles), décédé, tapissier, rue Cadet, 3 (8082).

22 novembre. — Martin dit Nortier et Cie, fleurs et feuillages, rue d'Aboukir (8083). — Blanchard, ancien marchand de vins traiteur, 239, rue de Bercy et actuellement faubourg Saint-Antoine, 445 (8086). — Burtin et Cie, fabricant de jouets en étain et articles métal anglais, 9, rue de la Perle; 1^o Burtin, Alfred, à Joinville-le-Pont; 2^o Louis Peruchetti, 440, rue de la Folie-Méricourt (8087). — Barbe, Alphonse, fabricant de produits chimiques, à Pantin, 7, rue du Pré (8088).

24 novembre. — Chapron, Henri, marchand de vins, 27, rue Lepic (8089).

23 novembre. — Guidon, Gabriel, marchand de vins, 25, rue Hautefeuille (8090). — Poidevin, mercier-linger, 35, rue Viala (8091). — Pelegri, maison de vente à crédit, à Courbevoie, 17, rue du Chemin-de-Fer (8092). — A. Millon,

fabricant de chaussures 37, rue de la Villette (8093). — Dupon Proutou veuve Dupon, marchande foraine, 57, rue de la Roquette (8094). — Sautreau, marchand de vins restaurateur, 29, rue des Trois-Couronnes (8095). — Caruel, fabricant de caoutchoucs et toiles cirées, 219, rue Lafayette (8096). — Leroy, restaurateur, 213, rue de Flandre, actuellement à Boulogne-sur-Seine, boulevard de Strasbourg, 235 (8097). — Bernard, agence de renseignements et commission, 5, avenue de l'Opéra (8098). — Gattet (veuve), mercière, 19, rue Saint-Marc (8099). — Dubanet, épicerie, 50, rue de la Mare, actuellement à Sucy-en-Brie (8100). — Treillard, pharmacien, 2, rue de Ponthieu (8101). — Lecerf, pharmacien, Faubourg-Saint-Honoré, 229 (8102).

FORMATIONS, MODIFICATIONS ET DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS

FORMATIONS

Société anonyme immobilière de la rue de Bourgogne (rue de Bourgogne, 48). — Jules Ahgion et Cie, banque et commission, 22, rue du 4 Septembre. — A Bex et A. Lefrançois, fabrication et exploitation d'appareils d'éclairage par le gaz et l'électricité, 5, rue Blaize. — Société anonyme de Librairie des Annales, 15, rue St-Georges.

MODIFICATIONS

Société anonyme d'exploitation immobilière du 13^e arr. 10, rue Saint-Augustin. — Banque de Crédit français, société anonyme, rue de la Banque, 20 (réduction de capital). — Société anonyme d'Exploitation immobilière du XV^e arrondissement, 40, rue St-Augustin.

PROROGATIONS

Hervé et Cie, exploitation du bail des propriétés, rue de Flandre, 51-53.

LES NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES

2 Maisons rue de l'Ouest, 35 et 37. Acq., Sanz, avenue d'Iéna, 52 (152.000). — Propriété rue de Belfort, 4 et 6. Acq., Noel (Vve), boulevard des Batignolles, 20 (60.000). — Propriété rue Lallier, 6, et rue Say, 42. Acq., Garnier, rue des Saints-Pères (127.000). — Maison angle des rues Custine et Poulet. Acq., Barraud, rue du Commandant-Rivière, 6 (235.000). — Hôtel rue Boissière, 35. Acq., De Guibert, avenue Duquesne, 30 (460.000). — Terrain 380 m. rue Cardinet, 134. Acq., Morl, rue Dulong, 42 (82.050). — Propriété rue de l'Eglise, 72. Acq., Goux, rue Michel-Comte 27 (20.500). — Propriété à Ivry-sur-Seine, route de Vitry, 31. Acq., Guérin, à Ivry-sur-Seine, rue Nationale, 52 (49.943). — Propriété à Neuilly-sur-Seine (Seine), boulevard Victor-Hugo, 40. Acq., Menier, à Neuilly-sur-Seine, rue Chauveau, 44 (64.200). — Propriété rue Lamartine 5 bis. Acq., Petit Journal, rue Lafayette, 61 (400.000). — Maison rue de la Monnaie, 3. Acq., Filleul, à la Ferté-Vidame (Eure-et-Loire) (136.050). — Hôtel avenue de St-Mandé, 46. Acq., Destembert, rue Michel-Bizot, 164 (172.000). — Terrain 316 m. avenue de Malakoff, 29, et rue Lauriston. Acq., Angerville, avenue Malakoff, 27 (75.000). — Maison rue Pirouette, 17. Acq., Guy, rue de Siam, 16 (77.000). — Maison avec jardin à Joinville-le-Pont (Seine), avenue de Joinville (villa Shaken). Acq., Mauvais, à Vilosnes par Dun (Meuse) (5.200). — Maison rue Manin, 26. Acq., Sous-Comptoir des Entrepreneurs, rue des Capucines, 21 (45.000). — Maison boulevard Babes, 20. Acq., Duclère, rue Doudeauville, 38 (300.000). — Maison rue David d'Angers, 3. Acq., Barrau, rue Meslay, 23 (48.050). — Maison rue David d'Angers, 4. Acq., Gesser, avenue de Châtillon, 24 (75.100). — Propriété Montreuil-sous-Bois, rue Carnot, 90, 92, 94, 96. Acq., Lemaire, rue de la Folie-Méricourt, 10 (23.000). — Terrain 341 centiares, à Puteaux (Seine), lieudit des Pincevins. Acq., Rousseau, à Puteaux (Seine), rue Voltaire, 60 (2.400). — Maison rue de la Tour-d'Auvergne, 19. Acq., Blanchonnet (Mme), rue Châteaubriand, 18 (162.000). — Terrain 40 m. 19, impasse Putigneux, 6. Acq., Lefèvre, rue St-Anastase, 3 (10.100). — Maison à Aubervilliers (Seine) rue du Midi, 29. Acq., Durand (Vve), à Aubervilliers (Seine), rue Heurtault, 49 (3.500). — Propriété rue Cardinet, 126, 128. Acq., David de Gheest, rue Lord-Byron, 10 (83.000).

COURS DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE.

ARRONDISSEMENTS et DATES DE LA VENTE	PROPRIÉTÉS BATIES	SURFACE GÉNÉRALE	REVENU	MISE A PRIX	PRIX de L'ADJUDICATION	NOTAIRES OU AVOUÉS adjudicataires
1890						
1 ^{er} Arr. 18 juin	Rue des Lavandières-Ste-Opportune, 13. M	...	14 000	80.000	160.100	Fouquet.
2 ^e — 2 juillet	Rue d'Argout, 48. —	209 32	...	100.000	153.000	Coche.
3 ^e — 23 juin	Rue du Perche, 11-11 bis, et dr. au bail. —	...	...	4.000	8.000	Bourse.
— 1 juillet	Rue Réaumur, 46. —	...	10.400	85.000	150.000	Aubron.
4 ^e — 17 juin	Quai d'Orléans, 8. —	203	7.295	60.000	97.000	Blanchet.
— 1 juillet	Rue Geoffroy-l'Asnier, 9. —	180	3.586	40.000	...	à l'amiable.
— 25 juin	Rue de Jarente, 5. —	...	4.040	30.000	...	—
6 ^e — 28 —	Rue François-Miron, 18. —	75	2.926	35.000	35.050	Salats.
— 1 juillet	Avenue de l'Observatoire, 5. —	...	...	180.000	180.050	Del de Vissec.
— 28 —	Rue Jacob, 16. —	...	9.020	75.000	119.500	Leroy.
— 28 —	Rue Racine, 9. —	156	9.220	90.000	131.000	Pitiaux.
7 ^e — 24 juin	Rue de l'Université, 141. —	...	...	470.000	...	à l'amiable.
— 25 —	Rue Montessuy, 2, et avenue Rapp, 18. —	310	18.907	200.000	230.000	Foucault.
8 ^e — 18 —	Rue de Chaillot, 61. —	458	14.000	160.000	242.000	E. Roche.
9 ^e — 24 —	Rue Rodier, 11. —	...	13.085	120.000	176.000	Labouret.
— 2 juillet	Rue Bleue, 41, avec jardin. —	...	...	360.000	403.000	Girardin.
10 ^e — 24 juin	Rue de Bruxelles, 8. —	90	...	50.000	50.050	Gieules.
11 ^e — 24 —	Rue d'Hauteville, 54. —	475	19.400	180.000	321.000	Cotelle.
12 ^e — 28 —	Passage d'Angoulême, 12. —	...	8.365	60.000	81.200	Jousselin.
13 ^e — 24 —	Faubourg Saint-Antoine, 155. —	...	14.000	130.000	130.050	Ferté.
— 26 —	Boulevard Masséna, 82. —	...	...	10.000	10.100	Lindet.
14 ^e — 24 —	Rue des Cinq-Diamants, 28, et 3, r. Jonas. —	215 58	7.230	44.947	44.917	A. Tricaud.
— 26 —	Rue de Vanves, cité Raynaud, 12. —	344	8.920	20.000	21.700	Angouard.
— 28 —	Cité Bauer, 6. —	239 39	...	6.930	10.400	Salats.
— 1 juill t	Rue de la Sablière, 13. —	883	...	30.000	52.000	Allain.
15 ^e — 18 juin	Boulevard Arago, 42. —	344	9.309	110.000	141.300	C. Tollu.
— 25 —	Rue Croix-Nivert, 64. —	...	...	50.000	69.100	Husson.
— 1 juillet	Rue Saint-Charles, 105. —	...	...	30.000	69.000	Bonfils.
— 3 —	Rue de Vaugirard, 197. —	...	5.420	45.000	80.700	P. St-Gilles.
16 ^e — 24 juin	Rue de la Procession, 27. —	725	3.300	37.917	37.917	Passion.
— 1 juillet	Rue Pajou, 13-15. —	635 25	4.200	50.000	50.100	Labouret.
— 28 —	Rue de la Pompe, 82. —	484	20.556	250.000	330.000	H. Desenonges
— 28 juin	Rue Vineuse, 13, avec jardin. —	...	...	65.300	105.500	Robin.
— 1 juillet	Avenue de la Grande-Armée, 46. —	402 22	...	100.000	112.000	Dinet.
18 ^e — 17 juin	Rue Sauffroy prolongée, 25. —	...	...	30.000	31.000	Angouard.
— 1 juillet	Rue Dulong, 67. —	276	10.770	80.000	156.000	H. Desenonges
3 ^e Arr. 14 juin	Rue Polonceau, 20. —	...	...	40.000	61.200	Hocquet.
— 18 —	Rue Versigny, 8, et rue Duhesme. —	...	12.800	100.000	100.100	Legay.
— 21 —	Varenne-St-Maur, bd des Corneilles, 16. —	1.000	...	8.000	8.050	Berlinot jeune
— 24 —	Arcueil-Cachan, 6, r. de Bourg-la-Reine. —	1.575	...	8.000	8.050	Passion.
— 25 —	— 8, — av. terr. —	2.623	...	3.000	3.050	Dubourg.
— 26 —	Neuilly, boulevard d'Argenson, 34. —	3.541 60	...	30.000	60.150	V. Tricot.
— 27 —	Levallois-Perret, 13, rue des Arts. —	...	...	20.000	35.600	Michelez.
— 28 —	Boulogne, 3, rue Moisson-Desroches. —	...	...	5.000	8.150	M. du Gard.
— 29 —	Aubervilliers, rue de la Goutte-d'Or, 68. —	...	...	50.000	50.100	Bazin.
— 30 —	— — — — —	...	...	3.000	3.100	—
— 31 —	Créteil, villa des Buttes. —	...	...	32.500	...	à l'amiable.
— 32 —	Issy, 36, Grande-Rue. —	1.770	6.740	60.000	65.000	Aron.
— 33 —	Vincennes, rue de la Maladrerie, 99. —	284	1.359	6.000	6.050	Ducaruge.
— 34 —	Neuilly, boulevard Victor-Hugo, 62. —	7.846 25	...	175.000	...	à l'amiable.
— 35 —	Saint-Ouen, 1, rue de la Gare. —	435 80	...	15.000	15.050	D. Dumesnil.
— 36 —	— rue Saint-Denis, 7. —	80	...	6.000	6.050	Lefoullon.
— 37 —	Ile-St-Denis, lieu dit Prés-les-Vannes. —	1.940	...	5.000	5.050	Gillet.
— 38 —	St-Mandé, terr. et constr. av. Daumesnil. —	714 42	...	10.000	29.000	Nauche.
— 39 —	Boulogne, route de la Reine, 63. —	...	...	15.000	20.000	Gieules.
— 40 —	— rue Fessart, 49-51-51 bis. —	1.640 58	...	43.750	43.750	Dubourg.
— 41 —	— route de Versailles, 194-196. —	876 97	...	9.460	61.500	B. de Longe.
— 42 —	Villeneuve-la-G., rue du Chemin-Vert. —	1.900	...	15.000	15.050	Gouget.
— 43 —	Plant-de-Champigny, 17, rue des Ormes. —	766 59	...	2.500	2.550	P. Roche.
— 44 —	Vanves, 28, rue Henri-Martin. —	176 25	...	2.200	4.200	Masse.
— 45 —	Boulogne, rue du 4-Septembre, 30, chaus- sée du Pont, 34, et 49, rue du Pont. —	...	4.850	30.000	64.500	Rivière.
— 46 —	Pré-St-Gervais, Grande-Rue, 54. —	222	...	30.000	30.050	Baudouin.
— 47 —	Perreux, avenue de Bry, 78. —	1.500	...	2.500	5.000	Masse.
— 48 —	Issy, rue des Charbonniers, 64, imp. Lat. —	10314	...	18.000	55.000	V. Tricot.
— 49 —	Asnières, boulevard Voltaire. —	394 10	...	10.000	10.000	Goujon.

Reproduction, partielle ou totale, expressément interdite sans autorisation écrite.

IMP. CHAIX.

Le Directeur-Gérant : A. J. DE GRANDSAGNE